

LE Matellois

Le magazine municipal
des Matelles



L'ÉDITO

Chères Matelloises, chers Matellois,

Alors que notre commune continue d'évoluer et de se transformer, il est essentiel de faire un point sur les différentes initiatives qui jalonnent notre quotidien et façonnent notre avenir commun. Ce numéro du journal communal est l'occasion de vous parler de notre budget, des travaux en cours, des animations qui rythment la vie de notre village, ainsi que du rôle fondamental de la vie associative.

Un budget au service de tous

La gestion de notre budget est au cœur de nos priorités. Chaque euro dépensé est le reflet de nos choix collectifs et de nos engagements envers vous, nos concitoyens. Pour cette année, nous avons élaboré un budget équilibré qui témoigne de notre volonté d'investir dans les infrastructures tout en maintenant les taux de la fiscalité locale. Ce budget nous permettra de financer des projets essentiels pour notre commune, tels que la rénovation des installations et des espaces publics et le soutien à la vie culturelle et associative.

Des travaux au service du bien-être

Nos projets de travaux avancent à grands pas.

La rénovation énergétique de l'école primaire se termine, la mise à jour et la transformation de nos infrastructures communales et la requalification de nos espaces publics figurent parmi nos priorités. Ces initiatives visent à améliorer la qualité de vie des habitants et à favoriser un cadre de vie agréable et dynamique. Nous sommes impatients de vous voir profiter de ces nouvelles installations, qui seront des lieux de rencontre et de convivialité.

Une vie animée et dynamique

La vie de notre commune est également rythmée par de nombreuses animations tout au long de l'année. Que ce soit les festivités de fin d'année, les marchés locaux, ou encore les journées thématiques, chaque événement est l'occasion de se rassembler, d'échanger et de célébrer notre identité commune. Ces moments de partage sont précieux et renforcent le tissu social de notre village. Nous vous encourageons à participer activement à ces manifestations, car elles font de notre commune un lieu vivant et chaleureux.

Le rôle essentiel de la vie associative

La vie associative est une pierre angulaire de notre communauté. Elle contribue à la

richesse de notre cadre de vie en offrant des activités variées et en favorisant les échanges entre les habitants. Nous sommes reconnaissants envers toutes les associations qui œuvrent au quotidien pour proposer des projets enrichissants. Pour soutenir ces initiatives, la commune met en place des aides financières et logistiques afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Ensemble pour l'avenir

Ensemble, nous avons le pouvoir de façonner notre avenir. Votre implication et vos retours sont essentiels pour nous permettre d'ajuster nos projets et nos actions. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos suggestions ou de vos préoccupations. Chaque voix compte et contribue à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Cet éditto est une invitation à rester connectés, à participer et à s'engager pour notre commune. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette belle aventure collective.

Ensemble, vers un avenir dynamique et participatif !

Votre Maire, **Alain BARBE**

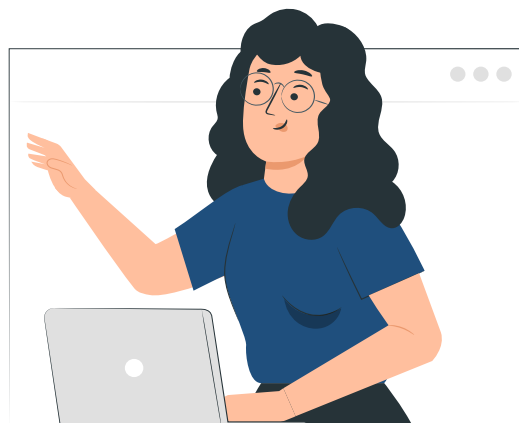
+ Vie municipale

Le compte administratif 2023

Le compte administratif (CA) retrace les dépenses et recettes de la commune sur l'année écoulée. En 2024, on vote donc la clôture des comptes 2023.

A contrario, le budget primitif, voté en avril de chaque année, est un budget prévisionnel : il prévoit et anticipe au mieux les dépenses et recettes de l'année en cours. En fonction du déroulement de l'année et de ses impondérables, il peut être modifié par des décisions modificatives.

Ainsi, le BP 2024 a été modifié en septembre 2024 afin de s'adapter à la réalité budgétaire de l'année en cours.

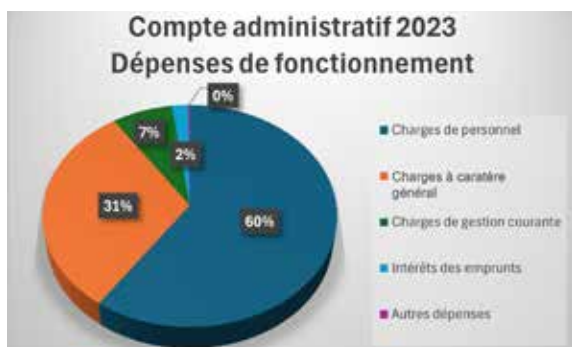


LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : ZOOM SUR LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

91% de ces dépenses sont dédiées à la mise en œuvre des services publics pour les Matellois :

2

- **L'entretien du village et de ses bâtiments** : les espaces verts, les réparations dans les bâtiments, sur la voirie, le nettoyage du village, l'éclairage public, le matériel d'entretien,
- **Les services dédiés aux enfants et aux jeunes** : l'achat du matériel et des repas de cantine, le matériel et les sorties pour la garderie et les centres de loisirs, le financement des sorties et du matériel des écoles,
- **Les services et évènements proposés en médiathèque** : l'achat de livres et supports variés, la réalisation d'ateliers et d'expositions, les ateliers pour les scolaires, les bébés lecteurs, et pour tous les usagers,
- **L'organisation d'évènements** : la fête votive, les vernissages, le marché des potiers, le marché de la création, la chasse aux œufs, la fête de la jeunesse, le Noël des enfants...
- **Les charges courantes (eau, énergies) des bâtiments communaux** : les écoles, la mairie, la médiathèque mais aussi les bâtiments que la commune met à disposition gratuitement des associations pour les activités qu'elles proposent aux Matellois,
- **La gestion de l'état civil et de l'urbanisme** et de l'ensemble des services de la commune,
- **La renégociation des contrats.**



Dépenses de fonctionnement	2 117 640 €
Charges de personnel	1 263 671 €
Charges à caractère général	654 759 €
Charges de gestion courante	153 907 €
Intérêts des emprunts	41 057 €
Autres dépenses	4 246 €

Zoom sur les frais de personnel et les charges à caractère général

Entre 2022 et 2023, les frais de personnel ont connu une baisse de 2%. Cette économie semble mineure mais en réalité elle est majeure. En effet, avec les revalorisations successives du point d'indice (base du calcul du salaire des agents territoriaux) et l'indemnité inflation, les collectivités ont connu au niveau national une augmentation moyenne de 4,7%.

La nouvelle organisation des services et l'investissement de la commune dans le bien-être au travail a permis de stabiliser les équipes et de connaître une baisse fulgurante de l'absentéisme en 2 ans et donc moins de remplacements et de turn over.



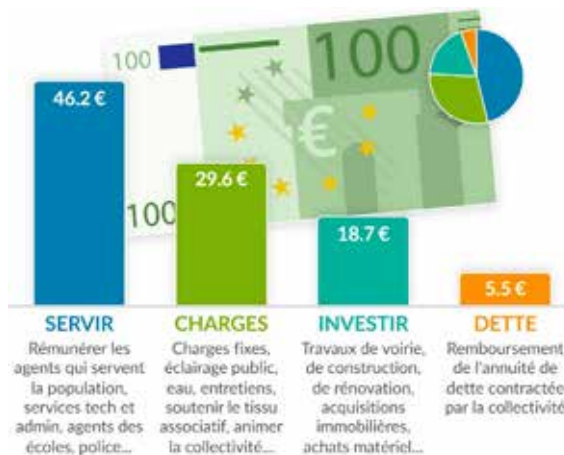
Les charges à caractère général ont augmenté de 30%. Cette augmentation s'explique par l'inflation des prix de l'énergie, des matériaux et de l'alimentation. La dépense majeure, malgré les mesures d'économie mises en œuvre par la Commune, recouvre le coût de l'électricité qui a doublé.

Les dépenses de la commune n'ont que faiblement augmenté : + 7,5%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : CE QUI FINANCE LES DÉPENSES

Les recettes, quant à elles, ont augmenté de près de 20%. 82% des recettes proviennent des « impôts et taxes » et des « dotations et participations ». Les impôts et taxes comprennent la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A noter, les taux n'ont pas été augmentés par la commune depuis 10 ans. D'autres taxes complètent ces recettes et sont réparties entre les collectivités par l'Etat.

Les dotations, subventions et participations comprennent principalement : Les dotations de l'Etat pour plus de la moitié ; La participation des communes du Triadou et de Saint-Jean-de-Cuculles aux frais de scolarisation des enfants de ces villages au sein du groupe scolaire Paulette Martin ; les subventions, notamment de la CAF, au fonctionnement de nos structures Enfance-Jeunesse.



La troisième source de recettes représente 13%, « les produits des services » : c'est le coût payé pour les services que la commune propose : la cantine, la garderie, le centre de loisirs, les abonnements à la médiathèque, les locations, les places des commerçants aux marchés.



Recettes de fonctionnement	2 467 704 €
Impôts et taxes	1 363 261 €
Dotations et participations	669 170 €
Produits de service	324 041 €
Autres recettes	111 232 €

+ Vie municipale

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

81% des dépenses d'investissement concernent les équipements : les équipements d'une commune désignent à la fois les bâtiments communaux, construits ou rénovés, et les études préalables à la réalisation des travaux mais aussi le matériel acheté pour équiper ces bâtiments, par exemple l'achat d'un ordinateur, d'un lave-linge ou d'une plonge.

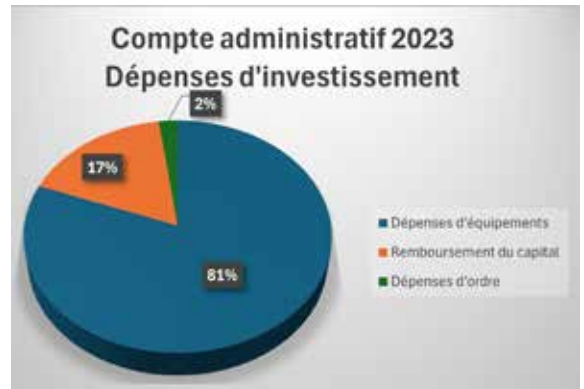
Ce budget est voté par projet (appelé « opération ») et une somme globale est attribuée à chaque projet. Pour autant, cette somme n'est pas dépensée intégralement sur l'année puisque les projets courent sur plusieurs exercices comptables.

De ce point de vue, le budget d'investissement est très différent du fonctionnement. Pour les travaux d'envergure, on trouve souvent les dépenses d'études sur l'année en cours et la réalisation des travaux sur l'année N+1/+2. Comme c'est le cas en 2023 avec les études préparatoires aux travaux de rénovation de l'école (notamment énergétiques) et en 2024 la réalisation des travaux. Ainsi, la réalisation des dépenses varie d'une année sur l'autre.

17% du budget d'investissement est utilisé pour rembourser le capital des prêts contractés par la commune pour réaliser des équipements publics. Deux prêts sont en cours : le premier de 2011 (cantine et préau, voiries, médiathèque, école maternelle, jeux du clos Saint-Paul) arrivera à échéance en 2029 et le second a participé au financement de la nouvelle école maternelle en 2018. A noter, les intérêts d'emprunt sont, quant à eux, payés avec le budget de fonctionnement.

Côté travaux, plusieurs chantiers ont été menés : les voiries avec des rénovations (Chemin de Tabar, Rue des Combelles, Chemin de la Croix du Tribe - dont voie cyclable - , rue des Jasses), des réparations (notamment nids de poules) et des équipements (pose de miroir et panneaux de signalisation) ; aux écoles, l'installation d'un nouveau sol souple en maternelle sous les jeux pour le confort et la sécurité des enfants, la pose en régie des portillons tout autour de l'école pour finaliser la sécurisation du site et faciliter la sortie des élèves.

Sans être exhaustif, les achats de matériel ont concerné principalement le matériel informatique, l'hygiène et la sécurité des agents suite à la validation du document unique, l'achat d'une scène pour les événements et spectacles.

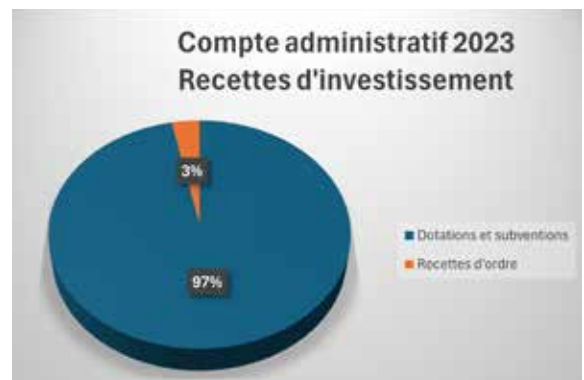


Dépenses investissement	633 809 €
Dépenses d'équipements	511 941 €
Remboursement du capital	108 132 €
Dépenses d'ordre	13 736 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les dotations et subventions concentrent **97% des recettes d'investissement**. Les subventions sont accordées, sur demande, par nos partenaires publics (Etat, Région, Département, Communauté des Communes, etc.) et sont versées en cours et en fin de travaux. Ainsi, ces recettes suivent la réalisation des travaux et donc les dépenses d'investissement et ils varient d'une année sur l'autre, en fonction de l'avancement des projets.

Les dotations se divisent en trois parties : le remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée sur les factures de travaux réalisés sur l'année N-2, la redistribution de la part communale de la taxe d'aménagement et le résultat réalisé par la commune l'année précédente (quand la différence entre dépenses et recettes est positive).



Recettes d'investissement	421 091 €
Dotations et subventions	407 355 €
Recettes d'ordre	13 736 €

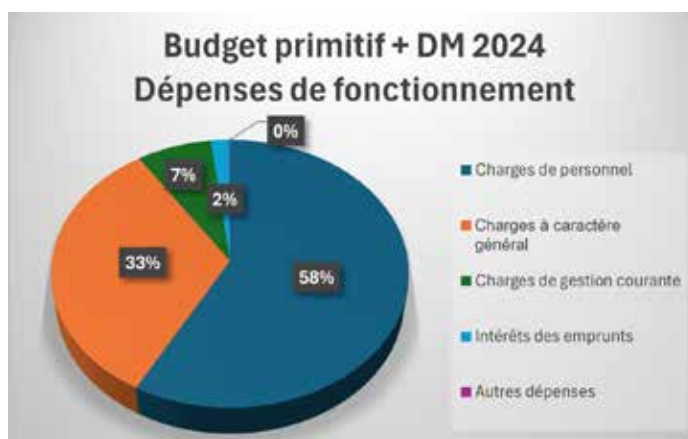
Le budget primitif 2024

A la différence du compte administratif qui reflète la réalité des comptes de la commune (ce qui a effectivement été dépensé et reçu), le budget primitif est une prévision pour l'année en cours. On y retrouve globalement la même répartition en dépenses et en recettes que dans le compte administratif.

Le budget primitif permet cependant de fixer et de réviser les projets d'investissement, en fonction des études réalisées, du coût des projets et des priorités fixées par l'équipe municipale.

Il reprend également le résultat de l'exercice précédent (2023) et décide de son affectation en investissement, c'est-à-dire pour le financement des projets. **En 2024, 1.232.000€ ont été affectés pour les projets d'investissement. Le budget d'investissement a donc été porté à 2.507.049€ en dépenses.**

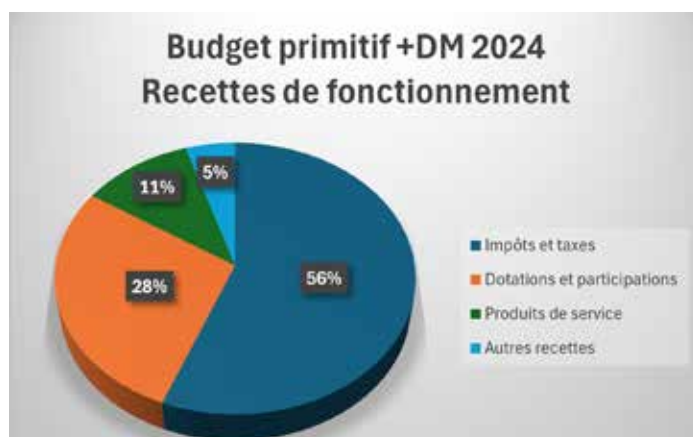
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : LA GESTION COURANTE DES SERVICES PUBLICS



Dépenses de fonctionnement	2 261 408 €
Charges de personnel	1 312 000 €
Charges à caractère général	739 400 €
Charges de gestion courante	167 547 €
Intérêts des emprunts	40 461 €
Autres dépenses	2 000 €

5

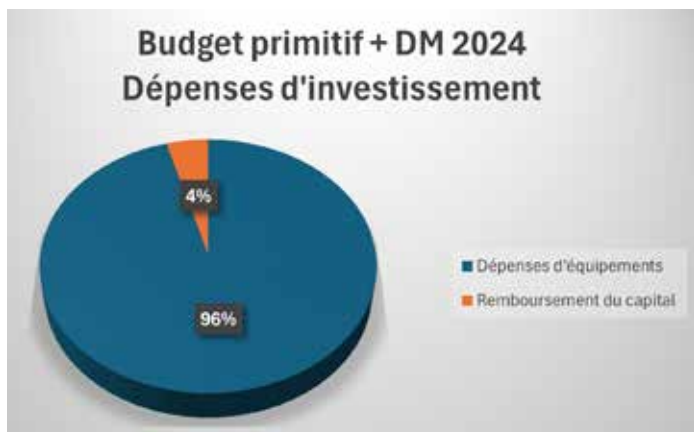
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : CE QUI FINANCE LES DÉPENSES



Recettes de fonctionnement	2 429 506 €
Impôts et taxes	1 361 317 €
Dotations et participations	683 774 €
Produits de service	265 500 €
Autres recettes	118 915 €

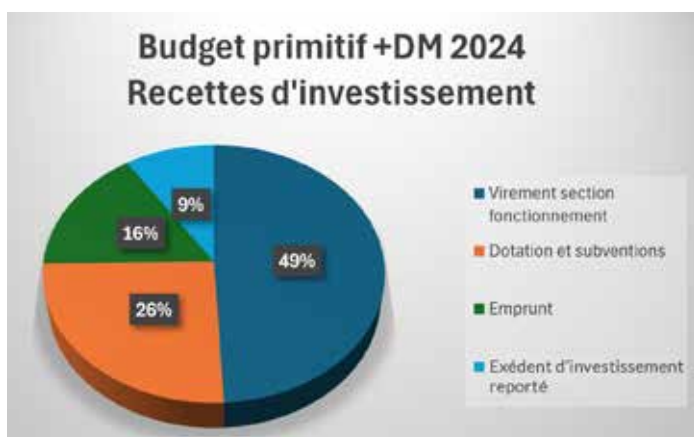
+ Vie municipale

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :



Dépenses d'investissement	2 507 049 €
Dépenses d'équipements	2 397 146 €
Remboursement du capital	109 903 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :



Recettes d'investissement	2 507 048 €
Virement section fonctionnement	1 232 000 €
Dotation et subventions	641 487 €
Emprunt	400 000 €
Exédent d'investissement reporté	233 561 €



QUE RECOUVRENT LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

RÉALISÉS :

Des travaux :

- La rénovation énergétique et architecturale du groupe scolaire Paulette Martin, pratiquement achevée,
- Des travaux de voirie pour sécuriser la circulation dans le village.

Des équipements pour la sécurité de tous :

- L'installation d'une nouvelle alarme anti-intrusion aux écoles,
- L'installation d'une barrière automatique pour réguler l'accès au parking situé devant l'école maternelle.

Du matériel :

- Pour l'ouverture de la 9^{ème} classe à l'école élémentaire : mobiliers, ressources pédagogiques interactives, matériel dédié à la scolarité : manuels, cahiers, etc. Pour rappel, les locaux scolaires sont des bâtiments communaux à la charge financière de la commune tout comme la fourniture de matériel scolaire et des équipements nécessaires au fonctionnement des écoles (imprimantes, tableaux, porte-manteaux, etc.),
- Des barrières anti-véhicules bélier achetées et donc mutualisées avec 4 autres communes (Le Triadou, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Assas).

Des acquisitions foncières :

- Après de longues années de discussion avec les ayants-droits, les parcelles dites du fonds de l'air pourront enfin être acquises, en partage entre la commune (côté parking) et la Communauté des Communes pour assurer l'accès à la Bergerie.

EN COURS :

Des travaux :

- La transformation de l'ancienne trésorerie en 2 logements et 2 locaux commerciaux,
- L'aménagement d'une salle dédiée aux activités associatives et aux événements, qualitative et adaptée aux besoins de la commune. Après études, la commune a décidé de transformer les anciens chais - actuellement occupés par les services techniques - pour réaliser ce projet,
- La commune, lauréate du dispositif « Villages d'avenir », bénéficie du soutien financier et technique de l'Etat.

Des équipements pour la sécurité de tous :

- L'achat de serrures électroniques - prochainement installées par le service technique - à l'entrée de tous les bâtiments communaux,
- L'installation d'un système de vidéoprotection.

Du matériel :

- Un camion pour faciliter les travaux réalisés par le service technique.

Des études pour préparer les travaux de demain

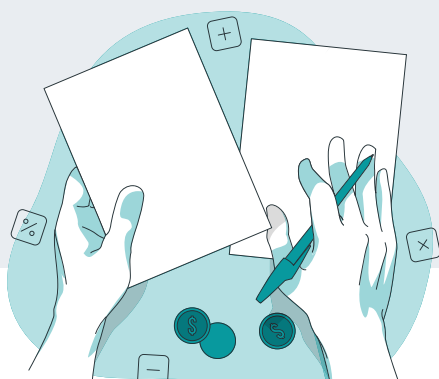
- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se prépare. La commune est accompagnée techniquement par Hérault Ingénierie et lancera une consultation au dernier trimestre 2024 pour désigner le cabinet spécialisé qui aidera la commune dans cette démarche,
- Les études préalables aux travaux de requalification de l'ancienne Trésorerie seront lancées avant la fin de l'année pour préparer les travaux en 2025.

Des études encore pour les 2 projets phares de cette fin de mandat :

- L'aménagement du clos Saint-Paul autour de la requalification des chais en espaces associatifs et de spectacle. Les travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre 2025,
- L'aménagement du centre bourg, autrement dit de la place de la Mairie ou place du boulodrome.

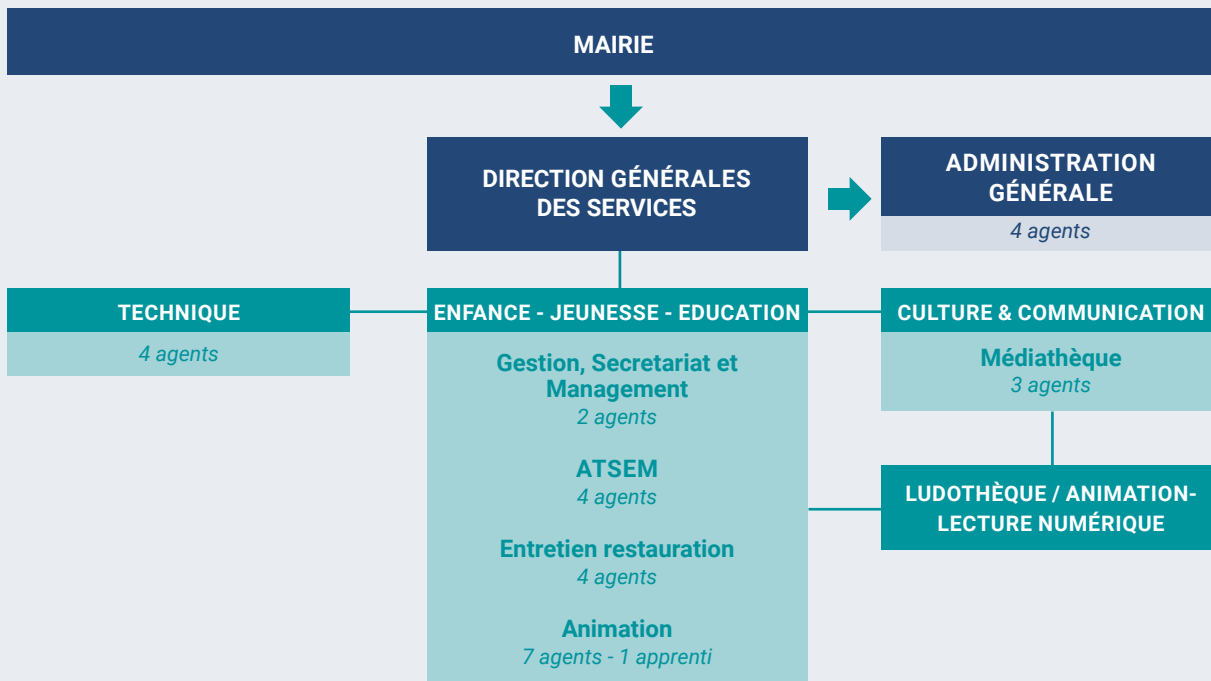
Certains travaux préparatoires débuteront en 2025. Pour débuter les travaux dans l'ancienne école maternelle, il faudra attendre que les nouvelles salles associatives soient terminées.

Ces travaux devraient débuter au 1^{er} semestre 2026 et se feront en plusieurs tranches car le projet est ambitieux.



+ Vie municipale

Organigramme des services de la Mairie



8



Nouvelle délégation

Monsieur Sébastien BOURRAIN est nommé conseiller délégué en charge du CCFF (Comités Communaux Feux de Forêt) et CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Les visites de quartiers

Les visites de quartiers ont eu lieu les 25 mai, 1^{er} juin, 15 et 22 juin 2024 en présence d'élus. Ces rencontres participent à la gestion municipale de proximité et constituent un exercice pratique de la citoyenneté dans lequel vous pouvez être de véritables acteurs. Notamment pour :

- entretien des espaces publics,
- dégradation et incivilités,
- propreté et embellissement,
- stationnement et circulation,
- travaux, éclairage public, aménagement de la voirie,
- étude de projets relatifs au développement et à la gestion du quotidien : les référents de quartiers pourront faire remonter les idées et remarques des habitants auprès de la municipalité...



Faisant suite à ces visites de quartiers, nous déplorons une participation insuffisante des Matellois(es). Seul le quartier n°4 (Tribes/Puech Herbault) a connu une forte mobilisation des riverains.

Chacune des remarques a bien été prise en considération par la municipalité qui fera son possible pour les traiter dans les meilleurs délais. Toutefois, tout au long de l'année, vous avez la possibilité de rencontrer les référents de quartiers qui sont à votre disposition pour la collecte d'informations et vous apporter réponse en cas d'interrogations.

Cependant, Les référents de quartiers ne sont pas :

- Des substituts des forces de l'ordre ou des employés municipaux
- Des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux
- Des médiateurs ou interlocuteurs pour chiens ou animaux bruyants

Reunion publique

Les visites de quartiers se sont concluent par une réunion publique qui s'est tenue le jeudi 27 juin 2024 à la salle Albertine Sarrazin, au cours de laquelle ont été présentés :

- le bilan de mi-mandat (Décembre 2021 à Juin 2024),
- le bilan des visites de quartiers,
- la feuille de route,
- un moment d'échange.

Le bilan mi-mandat a permis de décomposer les 4 axes majeurs du programme électoral du groupe majoritaire « Les Matelles, Notre volonté », en présentant leur taux de réalisation :

Protéger notre commune, nos territoires et nos habitants (68%)

- donner toute sa place à notre jeunesse et accompagner nos aînés (80%)
- un cœur de village préservé et animé (63%)
- une sécurité renforcée (50%)

Respirer : environnement, urbanisme, mobilité (58%)

- un urbanisme vert et mesuré par la révision du PLU (56%)
- une mobilité douce et partagée (60%)

Consommer et mieux partager : économie, circuits courts, culture, tourisme (80%)

- soutenir le développement de l'agriculture locale (83%)
- des services et des activités de proximité (75%)

Optimiser et moderniser la gestion communale (70%)

- une gestion financière maîtrisée (83%)
- une gouvernance renouvelée et apaisée (50%)
- les associations et les habitants concertés (83%)

Soit un taux total de réalisation des actions à mi-mandat (30 juin 2024) de 68%.



Des évolutions importantes pour notre village des Matelles



10

Notre village est reconnu : commune Bourgs-Centres par la Région (Réunion du COPIL de l'Association Grand Pic Saint Loup Cévennes tenue le 28/04/2024)
Ces contrats Bourgs-Centres visent :

- à apporter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional,
- instaurer une démarche partenariale entre la commune, l'EPCI et la Région ainsi qu'avec divers partenaires tels que l'EPF, la CAUE, etc.

Ils sont constitués d'un diagnostic stratégique, d'un projet de développement et de valorisation, de principes d'intervention des différents partenaires et d'un programme opérationnel pluriannuel et déclinent localement le « Pacte Vert Occitanie » et ses grands objectifs qui sont :

- promouvoir un nouveau modèle de développement,
- réussir ensemble le rééquilibrage territorial (justice territoriale),
- favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique,
- village d'avenir par l'Etat.

Un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets.

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État et d'autres partenaires financeurs.

Étude urbaine

Rappel des enjeux généraux de l'étude urbaine :

- renforcement et requalification des espaces publics,
- les paysages Matellois,
- requalification du patrimoine bâti communal,
- intégration des espaces non bâtis comme espace public,
- renforcement des corridors écologiques,
- densification du tissu urbain existant.



PLAINE DE LOISIRS SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Report du projet de la salle multi-activités, pour l'intégrer dans le futur projet d'extension de 5ha du Tribe. Cela permettra de repositionner le bâtiment dans un environnement plus favorable. Conjointement, la municipalité a fait le choix de prioriser la création d'une nouvelle salle associative intermédiaire dans les actuels chais des services techniques, offrant une surface exploitable de 180 m².

SECTEUR MAIRIE

1^{ère} étape :

- désamiantage et démolition du préfabriqué et zone de jeux (ancienne cantine scolaire),
- desimpermeabilisation des sols du boulodrome,
- réorganisation de stationnements en conservant la zone sous platane piétonne.

2^{ème} étape :

- requalification de l'ancienne école maternelle en commerces,
- déplacement du bar brasserie,
- agrandissement de la mairie, nouveau parvis.




1^{ère} étape :

- requalifier les locaux techniques en salle des festivités,
- dans le même temps : préparer le déplacement des ateliers techniques (locaux DEA ex SAUR),
- aménager la maison Vuatoux en locaux associatifs et locaux commerciaux,
- réhabiliter les locaux de l'ancienne trésorerie en 2 logements et 2 commerces.


ZOOM SECTEUR CLOS SAINT PAUL

Le projet bâtiments


A - BATISSE DU CLOS SAINT PAUL
B - CHAIS (SERVICES TECHNIQUES)



Plan de localisation



Vue entre les deux bâtiments



Démolition de l'existant en R+1

Bureau 28 m²
Bureau 25 m²

Chais transformé en salle des festivités 120 m²

Salle 15 m²
Salle associative 72 m²
WC 18 m²


RDC échange, dédié aux activités associatives de la commune, 1066, 7ème Age

Chais et bâtisse du Clos Saint Paul - Plan du RDC
surface totale Salle des festivités 230 m²


ZOOM SECTEUR CLOS SAINT PAUL

Le projet bâtiments


C - ANCIEN TRÉSOR PUBLIC




Plan de localisation



Vue façade Cour



Vue depuis la route départementale



anciens bureaux du Trésor Public transformés en logements (chaus par creux) de 72 et 73

Ancien Trésor Public - Plan du RDC

Ancien Trésor Public - Plan du R+1

ajout d'un ascenseur dans le cage d'escalier

possibilité d'ajouter des balcons pour les logements en R+1

APPROCHE ÉCONOMIQUE

Travaux	Fourchette de prix
A - Rénovation du R+1 de la bâtisse du Clos Saint Paul (coworking, bureaux)	220 000€ - 245 000€
Construction d'un nouveau bâtiment pour le déplacement des services techniques pour une surface équivalente de 300m²	840 000€ - 1 040 000€
B - Réconversion des chais en salle de spectacle / salle associative	630 000€ - 700 000€
C - Réconversion de l'ancien Trésor Public en logements	550 000€ - 600 000€



+ Vie municipale

Contrôle des listes électorales

Les commissions de contrôle des listes électorales ont eu lieu le 1^{er} décembre 2023 et le 16 mai 2024.

En effet, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les Maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le Maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle ont été

renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en mai et juin 2020. La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.



Soirée du personnel

Afin de remercier l'investissement du personnel tout au long de l'année, une soirée dans une ambiance champêtre et conviviale a été organisée le 2 juillet 2024 au domaine du Haut Lirou au Triadou.

Les Maires et employés municipaux des communes du Triadou et de Saint Jean de Cuculles étaient conviés à l'évènement.

Baux locaux municipaux

Le géomètre PAGES ayant libéré un local de 20m² situé dans les locaux du parc VUATOUX (au niveau de l'ancienne poste), la municipalité a lancé un nouvel appel à candidature et a eu le plaisir de retenir celle de Madame Mathilde LEPIHIVE, sophrologue.

Faisant suite à une sollicitation de la direction de l'eau et de l'assainissement pour la mise à disposition d'un local, la municipalité a répondu favorablement en proposant à la location les anciens locaux de Présence Verte situés au parc VUATOUX.

Quelques chiffres de l'année 2024

POPULATION : 2047 *Source Insee 2021*

- Naissances enregistrées : 8
- Décès : 16
- Mariages : 6
- Pacs : 1

Délibérations

Conseil Municipal du 28 février 2024

• Dépôts d'archives communales

Conformément au code du patrimoine, le Maire a été autorisé à signer le contrat de dépôts d'archives communales aux archives départementales de l'Hérault.

• Lutte contre la cabanisation

Confirmation de l'engagement de la commune dans la lutte contre la cabanisation, validation de l'adhésion à la charte départementale de lutte contre la cabanisation et autorisation du Maire à signer ladite charte.

• Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

• Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Rectification du métré contenu dans le tableau de la voirie communale et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

• Mise à jour du tableau des effectifs

Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs concernant la suppression d'un poste permanent d'ATSEM à 90%, suite à la fermeture de la 5^{ème} classe.

• Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Adoption du principe et des montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » octroyée aux agents territoriaux remplissant les conditions.

• Lancement de la procédure de révision du PLU

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

sur l'ensemble du territoire des Matelles, approbation des objectifs poursuivis ainsi que des modalités de concertation.

• Convention « Mutualisation »

Approbation des modalités de la convention pour la mise à disposition d'outils dans le cadre de la mutualisation et autorisation du Maire à signer ladite convention.

• Instauration du droit de préemption urbain

Renouvellement du droit de préemption de la commune dans toutes les zones urbaines (U) de la commune et à urbaniser (AU), le Maire obtenant délégation pour exercer ce droit de préemption sur le périmètre retenu.

Conseil Municipal du 3 février 2024

15

• Admission en non-valeur

Admission en non-valeur des titres irrecouvrables présentés par le trésorier de l'état, à hauteur de 206,53€.

• Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024

Affectation en recette de sommes reportées à la section fonctionnement ainsi qu'à la section investissement.

• Taux d'imposition directe 2024

Fixation du taux des taxes pour 2024, ceux-ci étant identiques à 2023 :

- taxe foncière bâti : 39,81%,
- taxe foncière non bâtie : 105,70%,
- taxe d'habitation : 14,58%.

• Subventions aux associations

Attention de subventions communales aux associations Matelloises pour un montant total de 18 000€.

+ Vie municipale

• **Redevances d'occupation du domaine public et tarifs municipaux**

Approbation des tarifs des services municipaux et de l'occupation du domaine public communal applicables durant le prochain exercice budgétaire.

• **Budget prévisionnel 2024**

Approbation du budget primitif M57-2024 avec un vote formel par chapitre.

• **Convention de partenariat MECS**

Approbation des modalités de la convention de partenariat signée avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et autorisation du Maire à signer ladite convention.

• **Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions annexé et approbation de l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre ce dernier et d'en assurer le suivi, ainsi que de procéder à une réévaluation régulière des risques et de ce document unique.

• **Commission Communale des Impôts Directs**

Mandatement du Maire pour transmettre au centre des finances publiques la liste dressée comportant 32 conables parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques choisira 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la commission Communale des Impôts Directs.

• **Marché de rénovation énergétique de l'école - lot « revêtement sols et murs »**

Ation du lot « revêtement sols et murs » du marché de travaux d'amélioration énergétique, mise en sécurité, accessibilité et extension du groupe scolaire Paulette Martin à la société JFC Déco pour un montant forfaitaire de 62.748€ HT.

• **Travaux sur le réseau d'éclairage public**

Approbation des modalités de la convention d'autorisation de la commune pour les travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public et autorisation du Maire à signer ladite convention.

Conseil Municipal du 19 juin 2024

• **Compte de gestion 2023**

Le conseil municipal a statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 et déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. il a autorisé le Maire, par conséquent, à signer les documents y afférents.

• **Compte administratif 2023**

Approbation des résultats de l'exercice et du compte administratif 2023 et autorisation donnée au Maire, par conséquent, pour signer les documents y afférents.

• **Affectation des résultats 2023**

Le conseil municipal a voté l'affectation en recette de la somme de 1 063 902.80€ à la section de fonctionnement au chapitre 002 ainsi que de la somme de 233 561.32€ à la section d'investissement au chapitre 001.

• **Délégations consenties au Maire**

Adoption des délégations consenties au Maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

• **Contrat Bourg-centre**

Autorisation de Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux contrat bourgs-centres (candidature et demandes de subvention).

• **Convention ENT**

Approbation des modalités de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT et autorisation de Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes nécessaires à son exécution.

• **Modification du tableau des effectifs**

Modification du tableau des effectifs de la commune et inscription au budget des crédits nécessaires en vue de la création d'un emploi d'agent d'animation à temps non-complet (90%).

- **Souscription d'un emprunt pour la rénovation énergétique de l'école**

Approbation de la souscription au contrat de prêt Transformation Ecologique (GPI Ambre) pour assurer le financement de la rénovation énergétique de l'école Paulette Martin inscrite au budget 2024 d'un montant de 400 000€.

- **Convention pour la vérification des points d'eau d'incendie**

Adoption du programme de vérification des Points d'eau d'incendie (P.E.I.) pour la période 2025-2027 ainsi que du projet de convention relative à la constitution d'un Groupement de Commandes Publiques coordonné par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour une durée de 3 ans, pour la réalisation de ce programme.

- **Subvention projet scolaire**

Octroi d'une subvention de 1 000 € à l'école Paulette Martin pour leur projet pédagogique lors du Festival de jazz en Pic Saint-Loup.

- **Subvention Vidéoprotection**

Décision de solliciter une subvention DETR 2024 pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune et inscription des travaux au budget communal 2024.

Conseil Municipal du 18 septembre 2024

- **Création d'un CLVA**

Création d'un conseil local de la vie associative pour favoriser la transversalité, la mutualisation et la coopération entre la commune et les associations matelloises.

- **Economisons l'eau**

« Economisons l'eau - Ma commune s'engage » : pour limiter la tension sur la ressource en eau dans ses différents usages.

- **Règlement intérieur de la médiathèque**

Mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque : organisation, fonctionnement, condition d'accès et d'usage de la médiathèque.

- **Règlement intérieur du marché plein air**

Mise à jour du règlement intérieur du marché plein air : organisation, fonctionnement, modalités d'inscription, horaires...

- **RODP GAZ**

Redevance d'occupation du domaine public due à la mairie par les opérateurs de gaz passant par le domaine public.

- **RODP Chantiers provisoires**

Redevance d'occupation du domaine public due à la mairie concernant les chantiers de travaux (gaz) réalisés sur le domaine public.

- **RODP électricité**

Mise à jour du montant de la redevance d'occupation du domaine public due à la mairie suite à l'accroissement de la population.

- **RODP télécommunication**

Redevance d'occupation du domaine public due à la mairie par les opérateurs de télécommunication passant par le domaine public.

- **Décision modificative**

Ajustement du budget 2024.



+ Travaux

Rénovation énergétique de l'école primaire

Dans le cadre de son développement, la commune des Matelles a entrepris de rénover le groupe scolaire Paulette Martin. Le but premier de ces travaux porte sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments du groupe scolaire, afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques, d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les charges d'exploitation.



18

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 et l'arrêté « Méthode » du 10 avril 2020, relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, s'inscrivent dans le cadre du Grenelle II et de l'article 175 de la loi ELAN qui impose une réduction des consommations d'énergie aux bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030 et jusqu'à 60% avant 2050.



Mais au-delà des travaux visant à diminuer la consommation d'énergie de l'école primaire, cette opération vise également la mise à niveau de la sécurité vis-à-vis du risque incendie, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et cela dans les trois bâtiments existants : école primaire, cantine scolaire et école maternelle.

Enfin, la transformation des sanitaires du préau de la cantine remplacés par un nouveau bloc sanitaire extérieur permet l'agrandissement de "La Tribu" pour le développement des activités de l'ALSH.

Débutés en décembre 2024 après plusieurs mois d'études, les travaux sont actuellement dans leur phase finale. Cette opération, dite « à tiroirs », a dû être réalisée en milieu occupé, c'est-à-dire, sans fermer l'école, tous les intervenants et toutes les entreprises devant intervenir uniquement durant les vacances et les mercredis, et même parfois le week-end. Et enfin, sans oublier les personnels municipaux qui auront énergiquement participé aux incessants déménagements - réaménagement des classes. La municipalité tient à remercier tout le personnel ainsi que les enseignants pour leur patience durant les travaux.

La mise en œuvre de toutes ces bonnes volontés a permis aux enfants et aux intervenants scolaires de retrouver, à la fin des vacances, leur école encore plus accueillante.



Nouveau portail et sécurisation des abords de l'école primaire

Au motif d'un manque de fluidité et de bousculades à l'entrée de l'établissement, la direction de l'école primaire avait fait le choix de doubler les entrées et d'ouvrir le grand portail coulissant incendie aux heures d'ouvertures. Les parents d'élèves, avaient sollicité la municipalité pour trouver une solution. C'est ainsi qu'un nouveau portail coulissant a été installé à côté du portillon d'entrée principale.

Cela a également permis de récupérer les stationnements mitoyens à l'école, qui étaient jusque-là



occupés par des toulousaines assurant la protection des enfants entre le grand portail incendie et le portillon d'entrée. Faisant suite à l'installation du nouveau portail coulissant, de nouvelles barrières colorées et stylisées ont été installées aux abords de l'entrée principale pour la sécurité de nos enfants.

Installation d'une barrière automatique au parking de l'école maternelle

Pour la sécurité des enfants empruntant l'accès à l'école maternelle, la municipalité a décidé de privatiser le parking de l'école maternelle uniquement pour les enseignants, personnels encadrants et résidents des 2 logements municipaux de l'impasse.

La barrière d'accès à "La Tribu" et à l'école maternelle a été mise en service lundi 30 septembre 2024 après

s'être assuré d'avoir collecté tous les numéros des personnels encadrants et prestataires ayant nécessité d'accéder aux abords de la cantine et école maternelle (pompiers, collecte déchets, livreur restauration...)

Les horaires d'ouverture de la barrière pour les parents sont les suivants :

Période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 - 8h30

Soir : 17h - 18h15

Mercredi : 7h45 - 18h15

En dehors de ces horaires, le parking est inaccessible.



+ Travaux

Nouveau dispositif Alarme Attentat- Intrusion pour le groupe scolaire Paulette Martin

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires à l'instar de l'ensemble des établissements recevant du public. La commune des Matelles n'y déroge pas.

Pour la sécurité de nos enfants, et à l'occasion de la rénovation énergétique de l'école, la municipalité a saisi l'occasion de renforcer la sécurité en remplaçant le dispositif Alarme Attentat-Intrusion qui marquait des signes de faiblesse.

C'est sur la fiabilité de ce dispositif que repose le déclenchement du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté). Le PPMS « attentat-intrusion » permet d'anticiper et de traiter deux types de situations :

- l'attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats d'une école, qui en est la cible directe, auquel doit être assimilée toute forme d'attaque armée au sein d'une enceinte scolaire,
- l'attentat et toute forme d'attaque armée, commis à proximité d'une école, qui imposent de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées même si l'école elle-même n'est pas directement visée.

Le PPMS définit les comportements à adopter en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes dans l'école. Par ailleurs, le PPMS permet aux forces de l'ordre d'appréhender les caractéristiques de l'école (personnes présentes et infrastructures) et les mesures de sauvegarde qui y ont été définies.

20

La vidéoprotection dans le village

Les villages et zones rurales reculées sont de plus en plus touchés par les actes malveillants. Délinquance, vols, ou dégradations sont malheureusement bien présents...

Les cambriolages sont le fléau le plus significatif des villages, moins couverts par les forces de l'ordre que les centres urbains. C'est pourquoi de nombreux villages souhaitent de nos jours, comme les villes, avoir la possibilité de recourir à la vidéoprotection.

En 2024, la commune des Matelles a ainsi inscrit la vidéoprotection comme outil de sa politique de prévention et de sécurité pour la protection des biens et personnes aux entrées de la commune.

Aux Matelles, 6 sites seront vidéoprotégés par des caméras extérieures :

- entrée/sortie village départementale direction Saint-Mathieu-de-Trévières,

- entrée/sortie village chemin de Tabar direction Saint-Jean-de-Cuculles,
- entrée/sortie village départementale direction Ganges,
- entrée/sortie village quartier du Tribe vers les vignes,
- entrée/sortie village départementale direction Saint-Gely-du-Fesc,
- entrée/sortie village direction Sources du Lez.

La vidéoprotection est un outil dit de « prévention situationnelle » qui ne vise pas les individus mais les situations propices à la commission d'un délit. Elle consiste à prendre des mesures ou à adopter des moyens pour réduire les occasions de passer à l'acte.

SOYEZ RASSURÉS !

La vidéoprotection ne sert pas à observer une personne au comportement sans reproche. Elle permet de rapprocher un fait d'infraction à la Loi et un auteur potentiel.

Le système est contrôlé très régulièrement par la commission départementale de la vidéoprotection et la CNIL dont les conclusions peuvent conduire le préfet à prendre une décision de suspension ou de retrait d'autorisation.

Les résultats sont là ! Et toutes les installations d'un système de vidéoprotection le démontrent, en fonction de la qualité de l'outil et de sa pertinence, on peut estimer que les chiffres de la délinquance baissent de 30 % (et davantage sur l'espace protégé).

« Par ailleurs, la vidéo permet jusqu'à 70 % l'identification de personnes en cause »

Alors que certains ont pu imaginer que les systèmes de vidéoprotection affectent les libertés individuelles, l'expérience démontre tout le contraire !

Cet outil permet une gestion saine et sereine de l'espace public et s'avère être le garde-fou des libertés individuelles.

DIFFÉRENCE ENTRE VIDÉOSURVEILLANCE ET VIDÉOPROTECTION

Bien qu'ils renvoient à une finalité dissuasive et sécuritaire, les termes vidéosurveillance et vidéoprotection possèdent une certaine distinction. Les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts au public : rue, gare, centre commercial, zone marchande, piscine etc. à la différence des dispositifs de vidéosurveillance qui filment les lieux non ouverts au public : réserve d'un magasin, entrepôts, copropriété fermée etc.

La vidéoprotection est :

- soit active, c'est-à-dire reliée à un centre avec des opérateurs qui recensent les dysfonctionnements et alertent les autorités (ce qui engendre un coût élevé),
- soit passive, comme au Matelles, où les images seront enregistrées et stockées pour une durée limitée dans un local dédié, sécurisé et accessible uniquement aux personnels nominativement autorisés et exploitables par les autorités compétentes dans le cadre d'une enquête.

QUI PEUT VISIONNER LES CAMÉRAS DE LA COMMUNE ?

Lorsqu'il s'agit de la vidéoprotection et de la vision des images captées, seules les personnes habilitées

et mentionnées dans l'autorisation préfectorale sont autorisées à visionner les images de vidéosurveillance dans le cadre de leurs fonctions.

Les autorisations d'installation et de mise en service ont été délivrées par la Préfecture de l'Hérault dans le cadre de la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Cette instance se prononce sur les éléments du dossier transmis par le demandeur : plans de zonages, et espaces vidéo protégés.

L'Etat participe financièrement au projet par le biais du FIPD (Font Interministériel pour la Prévention de la Délinquance).

L'outil, tel que mis en œuvre aux Matelles, a pour objectifs :

- de dissuader un potentiel auteur d'acte de malveillance contre les biens ou les personnes,
- de sécuriser/rassurer personnels et usagers,
- d'aider les services de Police à l'élucidation lorsqu'un acte de malveillance est commis sur un lieu vidéo protégé,
- de réaliser des économies d'échelle en prévenant les actes de malveillance qui, lorsqu'ils sont commis, nécessitent des frais de réparation et du temps d'intervention des agents.

En cas de constatation d'une infraction, le Procureur de la République fait procéder à la récupération des images par les services de Police après dépôt de plainte de la victime.

La vidéoprotection est donc un outil de dissuasion, d'aide à la décision et à l'intervention. Elle s'inscrit dans le cadre de la progression de la délinquance. C'est aussi un outil de gestion d'événement et d'investigation. Le premier enjeu reste la protection d'une partie de l'espace public, l'objectif majeur réside dans le respect absolu des libertés fondamentales.



+ Travaux

Mécanisme du clocher de l'église Assomption de Notre-Dame

Depuis plusieurs années la commune multiplie les opérations sur le clocher (Tintement). La municipalité a décidé de procéder à une rénovation, en mandatant une des seules entreprises expertes en Art Campanaire depuis 1868 qui a procédé au remplacement du mécanisme du tintement durant le mois d'avril 2024. Leurs produits sont 100% Made in France, et fabriqués dans leur atelier. Des installations de qualité et totalement sécurisantes.

L'intervention a consisté à remplacer le moteur de Tintement (corps électrique du tintement, Bras à Masse du Tintement). Cette réparation est faite par une main d'œuvre spécialisée en environnement difficile (Travail en Hauteur, confiné, insalubre).

« Ensemble conservons l'Histoire »



22



Deploiement canisacs sur la commune

Pour que le village et ses espaces publics restent agréables à vivre, la propreté urbaine doit être une priorité partagée par tous.

Ainsi, il est impératif que les propriétaires de chiens ramassent les déjections de leurs petits ou grands compagnons à quatre pattes. Pour leur faciliter la tâche, une dizaine de dispositifs Canisacs sont installés sur la commune. 4 nouveaux ont été implantés, dont deux dans le quartier du Tribe, un à proximité de la médiathèque et un à la Coloc, d'autres seront installés dans les prochains mois.

Ce geste éco-citoyen participe d'une part à la salubrité des voies et des espaces publics, espaces verts et trottoirs, et permet d'autre part de préserver la sécurité des piétons, en évitant les glissades intempêtes !

Pour rappel, toute infraction à la réglementation sur les déchets canins, constatée par des agents assermentés, peut être punie d'une amende de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450€ (article R.633-6 du Code pénal, article R48-1/3 (a) du Code de procédure pénale et article L.132-1 du code de la Santé publique).

Le service technique au service de la sécurité et de l'attractivité de notre village

L'entretien des espaces verts mais également des haies bordants nos rues sont une opération essentielle pour le maintien de la santé et de l'esthétique des paysages de notre village. Réalisée en totalité par le service technique, cette tâche contribue non seulement à la préservation de la biodiversité, mais aussi à la sécurité et au bien-être des habitants. En effet, une végétation dense peut constituer un risque pour la sécurité des usagers, en réduisant la visibilité et en créant des angles morts sur les routes.

Le débroussaillage régulier contribue à l'embellissement du village en offrant ainsi un cadre agréable pour les promenades. De plus, une gestion responsable de la végétation permet de protéger la faune locale en préservant des habitats naturels.

Il s'agit donc d'une tâche cruciale menée par le service technique de notre village. Grâce à un entretien régulier et méthodique, notre environnement reste sain, sécurisé et attrayant. La collaboration entre le service technique et les habitants est essentielle pour maintenir ces efforts, et chacun peut contribuer en respectant et en prenant soin des espaces partagés.

Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.



Avant



Après

23

Réservation de la salle Albertine Sarrazin

La commune met à la location une salle et du matériel pour les Matellois et associations Matelloises uniquement. Pour les particuliers en plus du tarif de 100€ pour location de salle à la journée (8h - 22h), un tarif de 60€ à la demi-journée (14h - 22h) vient d'être mis en place, de façon à inciter les locations pour petits événements tels qu'anniversaires...

La demande devra être formulée au moins 2 semaines avant l'événement. Le service technique se réserve le droit de refuser une demande en fonction des disponibilités.

Pour toute demande de location, les tarifs municipaux sont accessibles en ligne. Vous aurez la possibilité de compléter le bon de location téléchargeable sur le site internet de la mairie www.mairiedesmatelles.fr/location-salle-materiel et le retourner via le formulaire, ou vous présenter directement en mairie. N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement.



+ À tout âge

Rentrée des classes 2024-2025

Début juillet 2024, nous apprenons le départ de la directrice Anne ZAMMIT. En effet, institutrice et directrice à l'école des Matelles, Madame ZAMMIT a décidé de rejoindre nos voisins Saint-Gilois pour de nouvelles aventures professionnelles. Après quelques semaines de vacances bien méritées, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Celine MANISSIER en tant que nouvelle directrice de l'école élémentaire des Matelles. Sa venue coïncide avec une excellente nouvelle pour notre commune : l'ouverture d'une 9^{ème} classe, initiative prise pour alléger les effectifs et offrir un meilleur cadre d'apprentissage à nos élèves. Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'école ont bien progressé et sont sur le point d'être achevés. Nous avons hâte de vous montrer le résultat une fois les travaux terminés. Une date pour l'inauguration du groupe scolaire Paulette Martin vous sera communiquée prochainement.

Nous tenons à souhaiter une belle année scolaire à nos deux directrices, Mme HILAIRE et Mme MANISSIER, ainsi qu'à toute leur équipe d'enseignants. Nous espérons que cette année sera riche en apprentissages et en réussites pour tous les élèves des Matelles.

Écoles Maternelles			Écoles Primaires			TOTAL ÉCOLES	
24 enfants environ par classe	95	4 classes	22,8 enfants environ par classe	205	9 classes	300	
Les Matelles	62	64,58%	Les Matelles	133	64,88%	Les Matelles	195 64,78%
Le Triadou	24	25%	Le Triadou	50	24%	Le Triadou	74 24,58%
Saint-Jean-de-Cuculles	9	9,38%	Saint-Jean-de-Cuculles	22	10,73%	Saint-Jean-de-Cuculles	31 10,30%

24

TARIFS DU CENTRE AÉRÉ

Quotien Familiale	Tarifs "La Tribu"				Tarifs Coloc	
	Journée	Demi avec repas	Demi sans repas	Journée PAI	Adhésion	Séjour
Q1 : 0 -500	9,00 €	5,00 €	4,50 €	8,50 €	15,00 €	300 €
Q2: 501 - 1000	11,50 €	5,90 €	5,40 €	11,00 €	18,00 €	350 €
Q3 : 1001 - 1500	14,50 €	9,70 €	6,50 €	11,30 €	22,00 €	400 €
Q4 : 1501 - 2000	16,00 €	11,10 €	7,80 €	12,70 €	26,00 €	450 €
Q5 : + de 2001	17,50 €	12,90 €	9,50 €	14,10 €	31,00 €	500 €

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE & GARDERIE

Quotien Familiale	Cantine				Garderie	
	Restauration	Garderie	Restauration + Garderie	Sans réservation	Garderie	Retards
Q1 : 0 -500	0,50 €	0,50 €	1,00 €	6,50 €	1,00 €	10€
Q2: 501 - 1000	0,50 €	0,50 €	1,00 €	6,50 €	1,05 €	10€
Q3 : 1001 - 1500	3,20 €	1,20 €	4,40 €	6,50 €	1,10 €	10€
Q4 : 1501 - 2000	3,30 €	1,30 €	4,60 €	6,50 €	1,15 €	10€
Q5 : + de 2001	3,40 €	1,40 €	4,80 €	6,50 €	1,20 €	10€

Inauguration de la fresque de la Coloc'

Le 14 juin, le nouveau graff de la Coloc' a été inauguré en deux temps, les festivités ont débuté à la médiathèque Marie-Rouanet, où le projet a été présenté. Né de la volonté de la médiathèque de trouver un support d'expression artistique et du service enfance jeunesse de relooker la Coloc', le projet a trouvé son élan grâce à l'artiste Romain BUXO. Influencé par les mangas et la culture nipponne, BUXO a collaboré avec les jeunes de la Coloc'.

Ils ont travaillé ensemble sur l'élaboration du Graff' et l'ont ensuite reproduit sur le mur de la Coloc'. Ce processus créatif a été filmé, retraçant les ateliers et les moments de partage. Après la présentation, le cortège s'est rendu à la Coloc' pour découvrir l'œuvre,



dévoilée par le Maire qui a salué le travail de cohésion et de partage. En remerciement, chaque jeune a reçu une planche unique réalisée et signée par Romain BUXO.

Le projet a permis de mettre en avant les talents locaux et d'encourager l'expression artistique. Six œuvres de l'artiste seront exposées à "La Tribu", au groupe scolaire Paulette Martin. De plus, Romain BUXO animera à la rentrée un atelier illustration manga au foyer rural dès septembre.

L'événement a également été l'occasion d'annoncer la relance du conseil municipal des jeunes pour la rentrée, offrant un espace pour de nouveaux projets.

Chantier d'insertion à l'école des Matelles



Des couleurs devant l'école maternelle !

La semaine du 8 au 12 avril 2024, 6 jeunes de la Maison d'Enfants Marie Caizergues (Montpellier) ont participé à un chantier d'insertion à l'école maternelle des Matelles coordonné par deux éducatrices spécialisées. À cette occasion ils ont peint la cour

côté nord de l'école maternelle grâce aux idées proposées par l'équipe enseignante. Des couloirs de courses ont alors été tracés puis décorés avec des motifs d'animaux et de végétaux. Il a fallu mesurer, tracer, peindre. Ce fut une aventure enrichissante pour les grands adolescents comme pour les enfants accueillis au centre aéré qui ont pu suivre l'avancée du chantier. Les jeunes étaient invités le midi à partager un repas avec les enfants et l'équipe encadrante.

Les 30 et 31 juillet 2024, trois jeunes sont revenus à l'école primaire afin de trier les livres de la bibliothèque. En effet, après les travaux de réfection, il a fallu remettre en ordre les livres, les nettoyer et les classer. Ce fut l'occasion pour certains jeunes de se familiariser avec la littérature.

L'objectif de ces chantiers est double, d'une part, ils leur permettent de se mobiliser ou de se remobiliser sur le plan social ou professionnel mais ils ont aussi la vertu de valoriser les compétences des jeunes.

Nouveau fournisseur de pain pour la restauration collective scolaire

Faisant suite à la récente installation du nouvelle boulangerie Maison DEPRez aux Matelles, et au souhait concerté de fournir un pain de qualité en circuit court aux enfants du groupe scolaire Paulette Martin, la municipalité a validé le changement de fournisseur.

+ Le service technique



Zoom sur le service technique

La présence d'un service technique au sein d'une commune est non seulement indispensable pour le bon fonctionnement des infrastructures publiques, mais elle est également un pilier central du bien-être des citoyens. En veillant à l'entretien, à la réactivité et à la durabilité des services offerts, ce service joue un rôle essentiel dans le développement harmonieux et dynamique de la communauté.

Les habitants, par leur participation active et leur feedback, peuvent également contribuer à l'amélioration continue des services techniques, renforçant ainsi le lien entre la population et son administration locale.

Ils sont par ordre d'ancienneté Jean-Michel GRACIA, Emmanuel MONTEL, Clément MONTEL et Matheo ESCRIVA sous coordination du Responsable des services techniques Valerian PLA, tous au service des administrés Matellois.

Voici les domaines d'intervention des services techniques :



ESPACES VERTS

- entretien des espaces paysagers de toute la commune (lotissements, Plaines des Loisirs, Parc Vuatoux, Clos Saint-Paul, Salle Albertine Sarazin, Médiathèque, tennis, etc.),
- entretien des chemins communaux,
- entretien du cimetière,
- entretien des ilots paysagers sur route départementale,

- entretien des espaces verts du groupe scolaire,
- taille des arbres,
- ramassage des feuilles à l'automne.

ENTRETIEN ET HYGIÈNE

- nettoyage et entretien des quatre toilettes publiques,
- mise en place et entretien des poubelles Canisacs,
- entretien et nettoyage des déchetteries,
- entretien des poubelles communales,
- entretien des rues du village,
- entretien et nettoyage lors des différentes festivités,
- balayage du vieux village et passage complet du village par balayeuse,
- désherbage des trottoirs,
- nettoyage du clocher (fientes et pigeons morts),
- collecte et évacuation décharges sauvages.

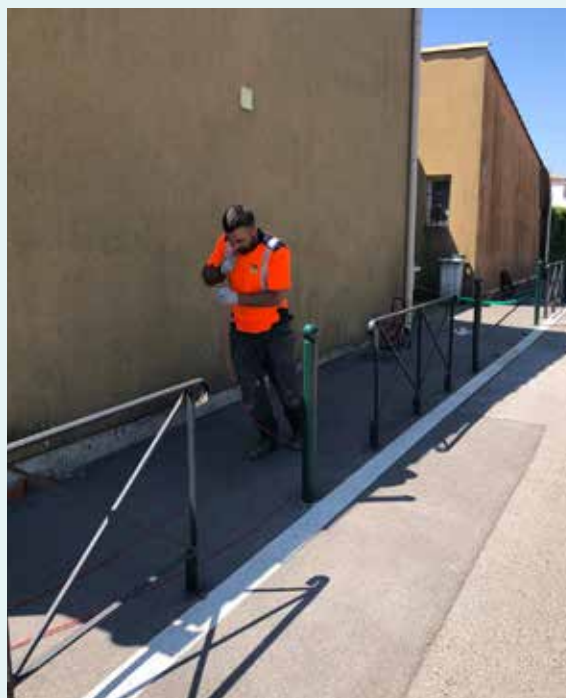
MANUTENTION ET SERVICES

- préparation et mise à disposition des prêts de matériels (tables, chaises, barnums, barrières de ville etc.),
- préparation des salles pour divers événements mariages, réunions, conseils etc.,
- assemblage et mise en place du mobilier scolaire et accessoires,
- transport des différentes fournitures scolaires (papier, tableau...etc.),
- achats et livraisons des diverses courses alimentaires pour l'ensemble des événements communaux,
- mise en place des Arrêtés,
- diverses interventions demandées par les administrés et élues sur le registre en mairie,
- enlèvement des différents ballons et balles sur toiture du groupe scolaire,
- astreintes semaines et week-ends pour diverses interventions,
- montage et démontage d'estrades de 60 à 100m², pour les différents événements sur la commune,
- accompagnement des projets municipaux (déploiement de la fibre dans tous les bâtiments communaux, video-surveillance, sécurisation du groupe scolaire, barrière électronique, portail coulissant, etc.).



TRAVAUX ET SÉCURITÉ

- entretien des bâtiments communaux,
- suivis de chantiers,
- pose de barrières de villes, de miroirs routiers, de potelets etc,
- exercices dans les écoles primaire et maternelle (PPMS, incendie...),
- entretien des voiries dont reprise des déformations sur chaussées, reprises des avaloirs pluviaux etc,
- nettoyage des avaloirs pluviaux,
- entretien et tonte des bassins de décantation,
- déclaration des pannes sur des lampadaires (lumière de ville),
- entretien du matériel communal,
- branchement des compteurs chantier en triphasé pour les événements communaux,
- désencombrement des chéneaux et descentes pluviales des bâtiments communaux,
- neutralisation des guêpes sur toutes les structures communales et groupe scolaire.



+ Au quotidien

Risque Inondation

L'inondation est une submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Provoquée généralement par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement, elle survient principalement suite à des pluies importantes et durables. La crue est composée de deux paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en différents types d'aléas.

Le service national mandaté pour la prévision des crues en France propose une carte consultable sur www.vigicrue.gouv.fr pour connaître le risque en temps réel.

Le risque sur ma commune ?

Le risque inondation sur la commune provient des crues du Lirou et de ses affluents, la Dérière et le Roucayrol dont le bassin versant s'étend depuis les collines de Saint-Gély-du-Fesc jusqu'au Pic Saint-Loup sur une vingtaine de kilomètres carrés.

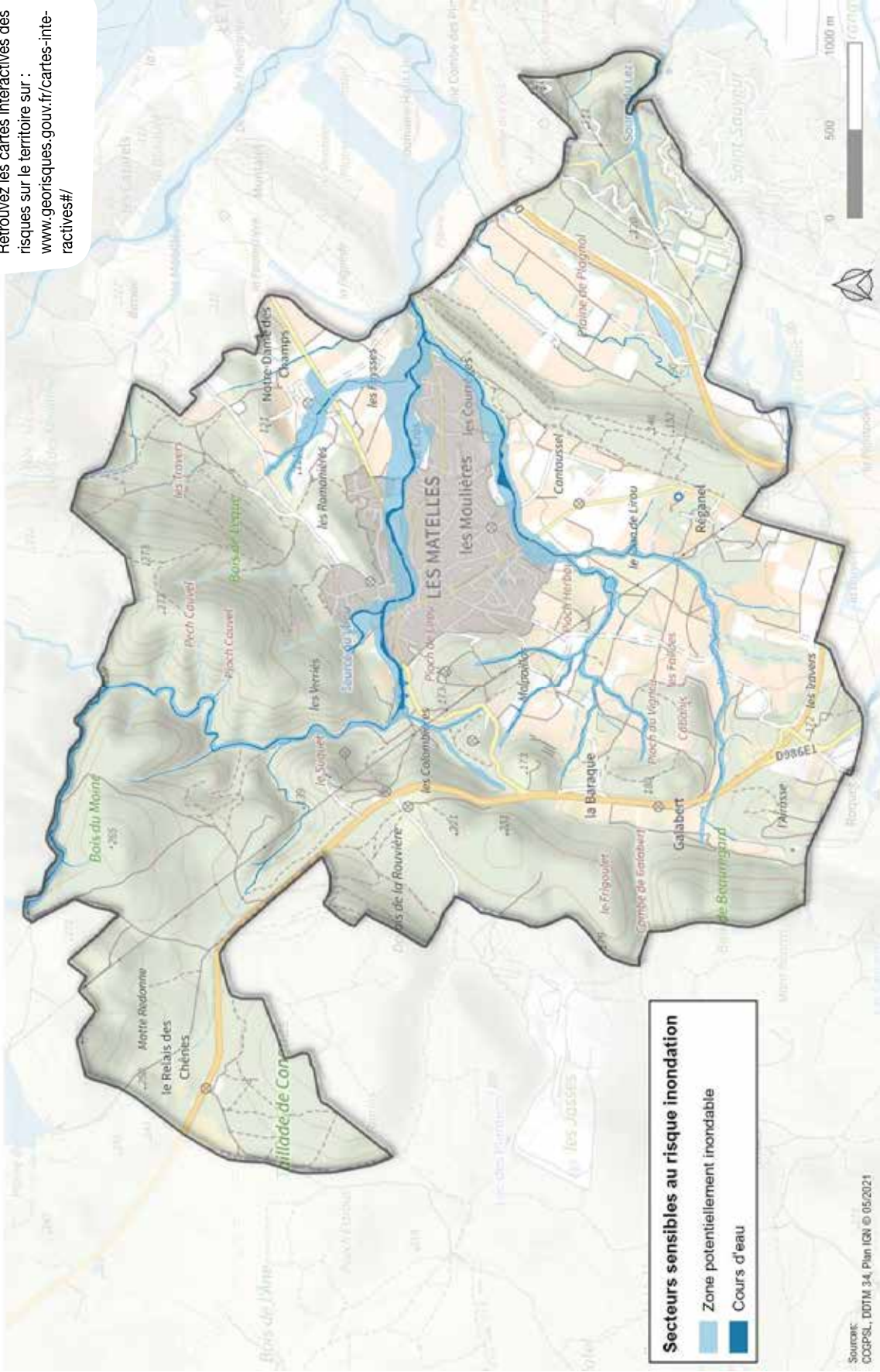
Le Lirou tire sa source d'une résurgence karstique située en amont du village. En cas de crues importantes, les cours d'eau peuvent déborder en zone urbanisée et inonder une vingtaine d'habitations. La dernière crue importante du Lirou a été observée le 2 décembre 2003, où il est tombé plus de 200 mm sur le territoire communal, quelques maisons avaient été inondées.



CONSIGNES INDIVIDUELLES

Conformez-vous aux consignes des autorités	Écoutez la radio France Bleu - 100.6	Fermez les ouvertures	Montez à l'étage (à pied) avec votre kit de sécurité, radio et téléphone
Ne téléphonez qu'en cas d'urgence	N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Coupez le gaz et l'électricité	

Retrouvez les cartes interactives des risques sur le territoire sur : www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives/#/



+ Au quotidien

Débroussaillage et prévention des risques d'incendie aux Matelles

Le débroussaillage, ou débroussaillage, est une mesure cruciale pour limiter les risques de propagation d'incendie, particulièrement aux abords des forêts. Il s'agit de réduire les matières végétales telles que l'herbe, les branchages et les feuilles qui pourraient prendre feu et menacer les habitations. Concrètement, cela inclut l'élagage des arbres et arbustes, ainsi que l'élimination des résidus de coupe.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage est la méthode de prévention et de protection la plus efficace contre les incendies de forêt. Il protège non seulement la forêt en limitant les départs de feu accidentels, mais aussi les habitations en créant une rupture du combustible végétal, réduisant ainsi la puissance du feu et augmentant la sécurité.

L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER

Selon l'article L131-10 du code forestier, le débroussaillage est une obligation légale. Il s'agit de réduire les combustibles végétaux pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Cette obligation s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, et doit être réalisée sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations et 5 mètres de part et d'autre des voies d'accès.



QUAND ET COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Les opérations de débroussaillage doivent être effectuées :

- sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations.
- le long des voies d'accès au terrain, sur 5 mètres de chaque côté.

Si un terrain voisin se trouve dans le périmètre de débroussaillage, le propriétaire concerné ne peut pas s'opposer aux travaux, mais peut choisir de les réaliser lui-même. En cas de refus, les travaux sont à sa charge. Le non-respect de cette réglementation peut entraîner des sanctions : une contravention de 1500€, une amende de 30€ par m² non débroussaillé, et le Maire peut faire exécuter les travaux aux frais du propriétaire.

PRÉCAUTIONS ET CONSIGNES

En cas de fumée suspecte ou d'incendie, il est crucial de vérifier s'il s'agit d'un feu autorisé (comme les feux agricoles en hiver ou au printemps) avant d'alerter les pompiers. Si l'intervention des secours est nécessaire, appelez le 18 ou le 112 en fournissant des détails précis : l'importance et la couleur de la fumée, le type de végétation brûlée, et l'emplacement exact de l'incendie. La vigilance de tous est essentielle pour prévenir les incendies et garantir la sécurité de la communauté.

RAPPEL

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des « zones exposées » qui comprennent les bois, les forêts, plantation, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Propriétaire ou ayants-droits	Vent > 40km/h	1 ^{er} janvier au 31 décembre				
	Incinération de végétaux coupés	1 ^{er} janvier au 15 mars	15 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
	Incinération de végétaux sur pied	1 ^{er} janvier au 15 mars	15 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autres usagers, tout public		1 ^{er} janvier au 31 décembre				

Période non réglementée où l'on peut brûler

Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie

Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle

Période d'interdiction d'utiliser le feu



Plan Vigipirate **URGENCE ATTENTAT**

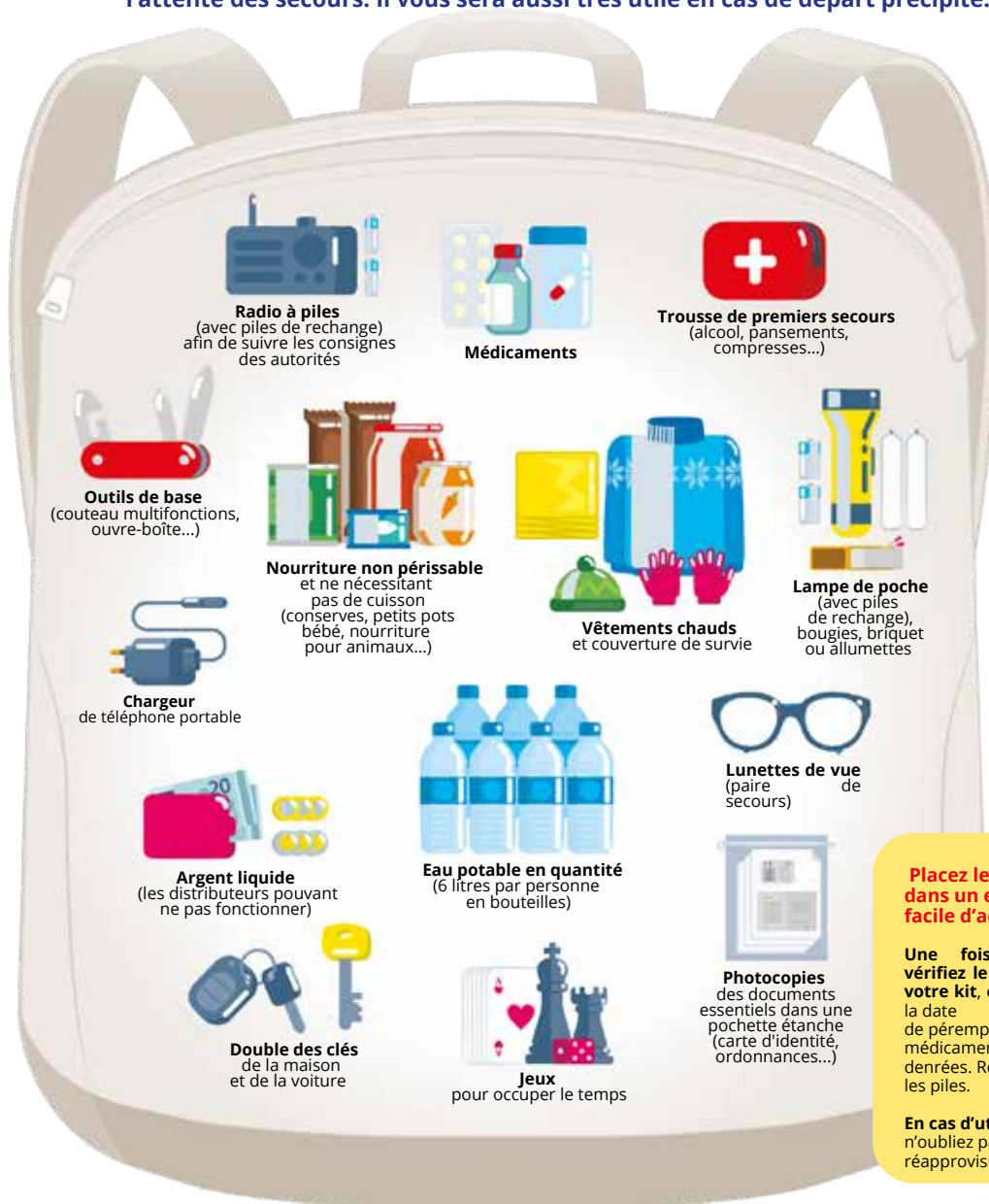
Suite à l'attentat de Moscou survenu le 22 mars 2024, Gabriel Attal, Premier ministre, a décidé de rehausser la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ». Ce niveau peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Il est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise.

Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

Si vous constatiez une quelconque activité suspecte en rapport avec le plan vigipirate, merci de contacter d'urgence la gendarmerie au 04 67 91 73 00 ou au 17.

Votre kit d'urgence **72 h**

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

+ Au quotidien

Le marché des Matelles a fêté ses 2 ans !

Le marché des Matelles mis en place par la municipalité a fêté ses 2 ans en Juin 2024.

Depuis 2 ans, ce rendez-vous bimensuel cadence et anime la vie de notre village le dimanche matin. La municipalité remercie la présence régulière de fidèles commerçants qui vous proposent tout au long de l'année des produits de qualité dans une ambiance conviviale (saucissons et fromages, fruits et légumes, bières artisanales, poulets rôtis, miel, micro-pousses, pâtisseries, artisanat et Food trucks...). Cet été le Groupe Gipsy KOMPAS est venu animer l'un de nos marchés.



Matellois(es), vous avez plébiscité la mise en place ce marché, la municipalité déploie beaucoup d'énergie pour son organisation, en veillant notamment à vous proposer régulièrement des artisans et des commerçants de qualité, aussi nous vous attendons nombreux à ces rendez-vous afin de soutenir et pérenniser cette belle initiative.

Compostage

Le village a mis en place un composteur collectif, situé sous le pigeonnier. En collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup, ce projet permet aux habitants de déposer leurs épluchures de fruits et légumes, restes de repas,



marc de café et coquilles d'œufs dans des bacs de compostage dédiés.

Le compost ainsi produit sert d'amendement naturel pour les jardins et espaces verts du village, réduisant la dépendance aux engrais chimiques et favorisant une agriculture locale plus saine. En diminuant les déchets envoyés en décharge et les émissions de gaz à effet de serre, ce projet renforce l'engagement écologique et le développement durable de notre village.

Tout au long de l'année, des distions de compost et bacs individuels ont eu lieu lors des marchés pour permettre aux habitants de venir récupérer gratuitement leur composteur individuel.

CE QUI VA DANS LE COMPOST :

- Épluchures
- Fruits et légumes
- Agrumes
- Coquilles d'œufs
- Pain rassis (en petites quantité)
- Thés avec ou sans sachet
- Cafés avec ou sans le filtre
- Produits laitiers
- Essuie-tout
- Mauvaises herbes non traitées sans graines
- Déchets du potager découpés en petits morceaux
- Fleurs fanées
- Feuilles mortes
- Tontes de pelouse (en très petites quantités)
- Pailles et foins non traités
- Broyats (sciure et copeaux de bois)
- Branches d'arbre broyées
- Tiges de rosiers découpés en petits morceaux



Chasseurs : des passionnés souvent décriés et critiqués

Pour vivre leur passion, les chasseurs se confrontent souvent à de multiples critiques et sont trop souvent pris à parti.

Pourtant les chasseurs jouent un rôle complexe et souvent méconnu dans la préservation de l'environnement. Leur implication va bien au-delà de la simple pratique de la chasse ; elle englobe des actions qui contribuent à la gestion des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité. Les chasseurs participent activement à la régulation des populations animales. Dans de nombreux écosystèmes, certaines espèces peuvent proliférer au point de déséquilibrer l'environnement. Par leur action, les chasseurs aident à maintenir un équilibre naturel, ce qui est essentiel pour la santé des habitats.

Joël SANSANO, le président de l'association de chasse précise : *« Un nombre bien défini de prélèvements est établi chaque année par la fédération de chasse qui dise des bracelets pour assurer le décompte exact des gibiers abattus. Le quota est rarement atteint ! Du côté des sangliers, s'ils n'étaient pas chassés, ils proliferaient très vite et engendreraient les dégâts considérables. La société de chasse des Matelles a créé un règlement intérieur ci-joint pour sensibiliser tous nos adhérents. »*



C'est la pause d'agrains et de bacs d'eau dans des endroits non chassés ou en bordure de chemin, qui permet aux animaux de se nourrir et s'abreuver, notamment en période sèche. Les promeneurs peuvent aussi faire boire leur chien ! Respectons donc ces points essentiels !



Au quotidien, les chasseurs répondent aux appels des habitants à travers plusieurs actions collaboratives : aide aux agriculteurs et viticulteurs dans la protection des cultures avec la pose de clôtures et des travaux de plantations de champs restés en jachère (vesse, avoine, trèfle...)

Le débroussaillage fait aussi parti des tâches qu'ils réalisent avec l'ouverture de chemins existants, tant pour permettre les promenades que d'écarter les risques d'incendie (coupe feu).

Défenseurs de la nature, ils assurent également le ramassage des débris abandonnés...

C'est en accord avec les propriétaires que les actions se multiplient, car la majeure partie des territoires chassés sont privés. Des autorisations par des accords signés dit baux sont établis. Ce qui permet aussi d'organiser des battues. Notons que la connaissance approfondie des chasseurs concernant les terrains et les espèces leur permet de jouer un rôle clé dans la surveillance de l'environnement et la détection des menaces, telles que le braconnage ou la dégradation des habitats.

Enfin, la chasse durable peut également contribuer à l'économie locale. Les fonds générés par les licences de chasse et les taxes sur les équipements sont souvent réinvestis dans des programmes de conservation, permettant ainsi de financer des efforts de protection de la faune et des habitats.

En somme, l'implication des chasseurs dans l'environnement est multifacette et peut être bénéfique pour la conservation des écosystèmes. En reconnaissant leur rôle, il est possible de promouvoir une approche équilibrée qui respecte à la fois les traditions de la chasse et les impératifs de la protection de la nature.

La municipalité soutien et remercie tous les chasseurs pour leur investissement tout au long de l'année.

+ Solidarité

Installation de 3 nouveaux défibrillateurs

La commune, déjà équipée d'un défibrillateur près de la mairie et de la brasserie Le Donjon depuis cinq ans, renforce ses dispositifs de sécurité.

Depuis le 13 décembre, trois défibrillateurs semi-automatiques supplémentaires ont été installés à des emplacements stratégiques : au groupe scolaire Paulette Martin (ALSH "La Tribu"), à La Coloc' (plaine de loisirs) et au club de tennis.

Ces défibrillateurs connectés sont contrôlés à distance grâce à une technologie de supervision embarquée utilisant la transmission Sigfox.

Chaque jour, une notification certifie leur état opérationnel. En cas d'usage, les dispositifs sont remplacés dès le lendemain, garantissant leur disponibilité continue.

L'utilisation des défibrillateurs est simplifiée par des instructions vocales, guidant les intervenants sur les étapes à suivre. L'appareil évalue la nécessité



de délivrer un choc électrique, assurant une intervention appropriée. Le rythme cardiaque est surveillé en attendant l'arrivée des secours, avec des enregistrements consultables ultérieurement par les services de soins.

Pour augmenter les chances de survie, un assistant au massage cardiaque, le SAVE, est également mis à disposition. Cet accessoire mécanique aide à effectuer les compressions thoraciques avec le bon rythme et la bonne pression, accessible à tous, formés ou non.

Ces dispositifs vitaux permettent à chacun de participer efficacement à la chaîne des secours, renforçant ainsi la sécurité de notre commune.

EMPLACEMENT NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS



Animation CCAS

Ce printemps, la commune des Matelles a proposé diverses activités entre avril et juin, en partenariat avec la CFPPA de l'Hérault.

En avril, la population a pu profiter d'un voyage sonore où le bol Tibétain côtoyait le cistre médiéval, créant un univers d'imaginaire et de bien-être. En mai, un atelier de cuisine occitane a permis de confectionner quelques spécialités culinaires du País. Et en juin, une balade théâtralisée a animé le village médiéval. Le Duo d'Aquí, avec Joanda et la comédienne Lucie MARTIN, a mis en lumière le patrimoine des Matelles. Ces trois ateliers étaient gratuits et spécialement adaptés aux séniors.



Les Cercles des Aidants

Les Cercles des Aidants, une initiative soutenue par l'ADAO, voient le jour à Claret et Saint-Martin-de-Londres. Portés par Magali SERANE et Sébastienne CLAVEL, ces cercles visent à accompagner et informer les proches aidants. Une fois par mois, pendant deux heures dans la salle de l'Astragale, les Matellois ont pu échanger sur leurs expériences, s'informer sur des thématiques spécifiques et trouver avec les intervenants des solutions adaptées à leurs situations. Ces rencontres permettent aux aidants de mieux appréhender leur rôle et de bénéficier d'un soutien essentiel.

35



110 colis de Noël disés aux aînés Matellois

Les élus et le CCAS souhaitent mettre à l'honneur les seniors en leur offrant un colis de Noël. Toutes les bonnes volontés se sont réunies pour satisfaire les seniors de notre commune à partir de 75 ans.

Le CCAS, les élus, les commerçants du village ont permis de préparer 110 colis pour 146 personnes en apportant une attention particulière sur la composition du foyer (femmes ou hommes célibataires, couples). C'est avec un bel esprit de Noël, d'écoute et de bienveillance que le CCAS et les élus ont disé ce présent.



Don du sang

L'Etablissement Français de Sang (EFS) a proposé une nouvelle collecte au sein de notre commune le 19 avril dernier. En cette période, les besoins en produits sanguins sont toujours aussi importants : secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers...

N'oublions pas, un don sauve 3 vies ! Merci à tous pour vos dons précieux.

+ Actualités

Retour en image

EXPO BEBLIK + ATELIER AVEC ENFANT



Du 2 au 30 novembre 2024, Patrick BEBLIK a exposé ses œuvres dans la salle de l'Astragale de la médiathèque Marie Rouanet. Son univers, inspiré de la bande dessinée, du cinéma, de la publicité, etc., a offert un spectacle pop et coloré qui a émerveillé les habitants tout au long du mois de novembre. Les enfants ont également eu l'occasion de participer à un atelier créatif en compagnie de l'artiste autour de la couleur.

ATELIER BRAIN UP



L'hiver dernier, l'association Brain Up, en partenariat avec la municipalité, a mis en place des ateliers pour travailler sa mémoire. Chaque semaine pendant 2h, des exercices, des jeux et des séances de gymnastique cérébrale ont animé la salle de l'Astragale.

MISSION NOËL 2023

En partenariat avec l'Office Nationale des Forêts, la mairie a récupéré gratuitement en Cévennes, les sapins qui nous ont permis d'agrémenter le village pour les fêtes de Noël.

Dans le cadre des missions de l'ONF, Il s'agit d'éliminer des sapins présentant une gêne. Par exemple en obstruant un cours d'eau, ou encore par leur proximité avec la route, ou en surabondance dans des zones protégées type tourbière. Ainsi les Matellois(es) ont eu plaisir à découvrir un majestueux sapin entouré



d'une forêt aux anciennes écoles, et 2 sapins offerts aux écoles maternelle et primaire.

Opération renouvelée pour 2024, venez apporter une boule ou une guirlande pour les décorer !

Cette année, l'événement qui aura lieu le Dimanche 15 décembre 2024 s'enrichit ! En complément du marché aux couleurs de Noël de 9h à 18h et de la traditionnelle distion de cadeaux aux enfants matellois avec le père Noël, une pastorale et retraite au flambeau avec déambulation dans le vieux village à partir de 17h terminera sa course aux portes de l'église des Matelles où se produira à 18h la chorale « Les bouches en cœur » avec des chants de Noël du monde entier.



EXPOSITION ESPRIT DE NOËL

Du 1^{er} au 23 décembre, l'exposition « l'esprit de Noël » a décoré la salle de l'Astragale et les décorations des enfants de "La Tribu" ont trouvé leur public.

Le service enfance-jeunesse et la médiathèque ont préparé et porté ce projet, jusqu'à son inauguration le 7 décembre, en présence des services Culturel et Enfance-Jeunesse, des élus et du Maire et d'un goûter pour se créer fierté et souvenirs.





MARCHÉ DES POTIERS

Depuis plus de trente ans, les Matelles accompagnent le marché de la création, événement incontournable du village. Chaque année, une trentaine de maîtres potiers venus de tout le grand sud se réunissent pour partager leur savoir-faire.

De la porcelaine au raku, toutes les techniques sont à l'honneur, offrant aux visiteurs un éventail de créations allant de la poterie culinaire à la poterie décorative, en passant par les plus fins bijoux.

Ce bel événement était également l'occasion de déguster des crêpes, du vin chaud et de la crème de marron, ajoutant une touche de convivialité à ce weekend hivernal sur la place de la Mairie.

EXPOSITION SUNRA



Une belle surprise pour commencer la Saison Culturelle 2024... La Municipalité des Matelles a eu le plaisir d'accueillir le street-artiste montpellierain SUNRA à la médiathèque Marie Rouanet, pendant tout le mois de Janvier. Ce fut un grand privilège de pouvoir vous proposer de découvrir une vingtaine de ses œuvres dans la Salle de l'Astragale.

LES VŒUX DU MAIRE



Le samedi 20 janvier, les Matellois ont été conviés aux vœux du Maire. Entouré du conseil municipal et des élus du territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, monsieur le Maire a tourné son discours vers un avenir prometteur et rempli de projets à venir. Petits fours et verre de l'amitié proposés par Le traiteur Latour ont accompagné cette matinée sous le signe du partage et de la convivialité

WEEKEND REVALORISATION DU PATRIMOINE DU VILLAGE DES MATELLES



« Du buisson à la pierre : Les Matelles à travers les Ages » Le patrimoine de notre village a été mis à l'honneur les 24 et 25 février derniers. En partenariat avec notamment, l'Association Pic Patrimoine, la commune des Matelles, la CCGPSL (communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup), les étudiants du Master Valorisation et médiation du patrimoine de l'université Paul Valéry De Montpellier, membres de l'Association Acanthe, ont créé un événement exceptionnel sur notre Village : « Du buisson à la pierre : Les Matelles à travers les âges ».

Les habitants et les visiteurs ont pu découvrir Les Matelles sous toutes ses facettes et à travers différentes époques du Néolithique à nos jours, en participant notamment à des ateliers, des visites guidées, des balades en nature, des visites théâtralisées en cours du village médiéval et une Murder Party en soirée.... Une énergie positive était présente pendant ce week-end et un travail impressionnant a été réalisé par ces étudiants.

La municipalité remercie l'association Acanthe soutenue par de nombreux partenaires pour ce travail remarquable.

+ Actualités

EXPOSITION : ALBERTINE SARRASIN



En lien avec la soirée d'inauguration du week-end de valorisation des patrimoines qui avait proposé une représentation des textes de l'écrivaine Albertine SARRASIN au théâtre La Scène en Grand Pic-Saint-Loup à Saint-Gély-du-Fesc, l'équipe de la médiathèque a mis à l'honneur l'artiste avec une exposition rétrospective de sa vie, en dévoilant ses manuscrits ainsi que de nombreuses photos personnelles. Albertine SARRASIN était une figure emblématique qui incarnait l'énergie et la passion de la jeunesse contemporaine. Elle a rapidement su se distinguer par sa personnalité pétillante et son désir insatiable d'aventure et de liberté, elle était une véritable ode à la curiosité et à l'audace.

« J'ai passé le quart de ma vie en prison, je suis passée au nal pour enfants, en correctionnelle, en Assises, j'ai bagarré, j'ai soupiré, j'ai rigolé ; aussi, je sais du profond de ma certitude que sous le boisseau enchevêtré des rocailles et des ferrailles, des nuits blanches et des heures grises, il est toujours un jour, un retour... »
Albertine Sarrazin

RENTREE LITTÉRAIRE 2024



Le 27 février, la médiathèque, en partenariat avec la librairie l'Ourse Bleue de Saint-Gély-du-Fesc, a organisé sa « Rentrée littéraire d'hiver ». 16 romans choisis par les bibliothécaires et les libraires ont été présentés au public.

Un moment très convivial qui sera reconduit l'année prochaine.

Dates des expositions :

Du 2 au 25 mai : Me Napolitano

Du 28 mai au 5 juin : Foyer rural

Du 6 au 24 juin : Le Street Art

Du 27 juin au 27 juillet : Gérard BRU

En septembre, les Talents des Matelles

Les expositions des mois d'octobre et novembre seront consacrés aux jeunes avec une exposition Manga et une exposition sur Les Monstres :
Du 4 au 30 novembre : Jean-Paul BOCAJ
Du 3 décembre au 27 janvier : Exposition COLLINS

La seconde édition de Jeunesse en livre a eu lieu le samedi 28 septembre. Cette année, le conte était mis à l'honneur avec la présence de la Cie Le Firmament pneumatique et son spectacle Il était une autre fois. Nous avons reçu également l'artiste Romain BUXO qui a proposé aux jeunes des ateliers de dessin.

Comme toujours, la médiathèque continue de vous proposer ateliers, animations et événements... Programme mensuel disponible sur place (envoi par mail sur demande).

EXPOSITION DELAMBRE : VERNISSAGE & ATELIER ENFANTS



Un mois de Mars sous le signe de la «liberté d'expression», avec l'exposition du dessinateur, nouvelliste, écrivain, poète... Jean- Michel DELAMBRE.

Artiste aux multiples talents, notamment : dessinateur pour le journal « Le Canard Enchaîné », écrivain aussi de nombreux livres pour les enfants et régulièrement animateur d'ateliers d'écriture et d'arts plastiques dans les écoles. Les petits Matellois(es) ont eu le plaisir de participer à un atelier au sein de la Médiathèque.

RENCONTRE AVEC ARTHUR CAZAUX



Lors de l'Open d'Australie, Arthur CAZAUX, enfant du village, s'est brillamment distingué et a fait son entrée dans le Top 100 des meilleurs joueurs mondiaux.

La municipalité lui a rendu hommage lors de son retour au village le samedi 10 Février 2024 à la Salle Albertine Sarrazin.

RENCONTRE AVEC OPHÉLIE COHEN



Le 15 mars, l'association « La folie des polars » a proposé une rencontre suivie d'une séance de dédicace avec l'autrice Ophélie COHEN à la médiathèque Marie Rouanet.

Fonctionnaire de police depuis plus de vingt ans, son parcours est marqué par une passion pour l'écriture et la psychologie. Elle puise dans ses expériences personnelles et ses réflexions pour construire ses récits. Avec une sensibilité aigüe pour les dynamiques interpersonnelles, elle parvient à capturer l'essence des émotions humaines. Son premier roman a été salué par la critique, et ses lecteurs apprécient son authenticité, ainsi que son talent pour créer des personnages profonds et attachants. Lors de cette rencontre, son dernier ouvrage : « Suspicion(s) » a été présenté pour le plus grand bonheur des lecteurs et des lectrices.

LA COMPAGNIE LUTINE : ATELIER & SPECTACLE



La médiathèque a proposé pendant le mois de mars des animations en partenariat avec la Compagnie Lutine et la communauté de communes du Grand Pic- Saint-Loup. Au cours d'un atelier, Ludivine et Garance ont mis en avant les émotions des tout-petits aux plus grands. Le succès fut au rendez-vous, couronné par le spectacle "Dans kel état T ?", où les émotions de Filament, le petit dragon, sont mises à rude épreuve.

LA CHASSE AUX ŒUFS



Cette année le service enfance jeunesse a une fois de plus fait le bonheur des enfants et s'est transformé en Oompaas Loompas afin de régaler nos petits matellois lors d'une chasse aux œufs Willy Wonkesque ! Munis de leurs paniers, sacs, poches et de leur plus beau sourire, les enfants sont partis à la recherche des tickets d'or dispersés au parc de jeu du Clos Saint Paul.

TOURNOI DE PÉTANQUE ASSOCIATIONS



Le 18 mai, l'association Les Matelles Pétanque Club organisait la 5^{ème} édition de son tournoi de pétanque inter-associations. Malgré un temps quelque peu

+ Actualités

maussade, l'ambiance y a été, comme à chaque rencontre, très joviale et la bonne humeur était au rendez-vous.

LE MARCHÉ DE LA CRÉATION : UN FRANC SUCCÈS !



C'est avec le plus grand soin que piloté par Martine GALLINE élue à la culture et Emmanuel PLA élu à la communication, la municipalité en collaboration avec Marynoëlle COSTA de « Terre d'idée » avait préparé pour la deuxième année consécutive le retour de l'unique et authentique « Marché de la Création » le samedi 19 mai 2024 dans les ruelles du vieux village des Matelles tel que nous l'avions connu jusqu'en 2016.

Après l'édition de 2023 qui comptait une cinquantaine d'exposants, c'est plus de 70 exposants pour l'édition 2024, où artistes et créateurs, artisans et artisans d'art, avec un savoir-faire et des pièces uniques étaient présents. Bois, bijoux, tissus, mosaïque, porcelaine, céramique, peinture, parfum, savon, bougies, lampes, étaient au rendez-vous...

Pour l'occasion, un emplacement dédié à la démonstration a permis à certains artisans (ferronnier, tourneur sur bois, découpe au laser sur bois, atelier de patine) de mettre en scène leur savoir-faire, parmi eux, Jenny PETER, l'une des rares femmes tailleuses de pierres.



A travers cette déambulation artistique et créative, l'objectif était aussi de mettre en avant le village médiéval des Matelles. La Maison des Consuls, abritant le musée d'archéologie et d'art contemporain, a ouvert ses portes gratuitement au public, permettant de découvrir l'exposition permanente sur l'archéologie et l'exposition temporaire « Supernature » de Jean-Luc FAVÉRO ; une exposition qui a mis en avant l'univers de l'artiste entre pastels, dessins au brou de noix et sculptures monumentales.



Les tailleurs de Pierre de l'Association Pic Patrimoine étaient également présents au Chai. La compagnie de spectacle de rue « Joyeuse gravité » a assuré l'ambiance musicale durant cette journée artistique.

Une messe était célébrée le matin à 9h30, et l'église est restée ouverte sur la journée pour les visites. À cet effet, un stand était tenu à l'entrée de l'église par les bénévoles de la paroisse qui ont pu offrir une petite collation.

Ce jour-là, s'est également tenu le traditionnel Marché bimensuel de producteurs des Matelles à l'ombre des majestueux platanes qui trônent sur le boulo-drome du centre du village, offrant la possibilité de se restaurer en parcourant les divers stands de producteurs locaux et Food-trucks et en prenant place sur les tables nappées de carreaux rouge et blanc. Et pour que tout le monde y trouve son compte, un manège et une pêche au canard en guise de divertissement pour les plus petits étaient présents.

EXPOSITION MARIE-C SAGNET



Une exposition toute en sensibilité et en douceur avec l'artiste Marie-C SAGNET pour ce mois de mai. Les Matellois(es) ont pu découvrir et apprécier le style de Marie mêlant dessin, peinture acrylique, graphisme et collage parfois.

FLUO PARTY COLOC'



Vendredi 24 mai, les jeunes se sont retrouvés pour une soirée de musique et de danse sous les lumières fluo organisé par le service enfance-jeunesse. Plus d'une trentaine d'adolescents Matellois ont passé une soirée animée et colorée à la Coloc', avec DJ Vassas aux platines.

La soirée a débuté à 20h avec des ateliers de maquillage fluo, permettant aux jeunes de briller de mille feux. Le dancefloor, décoré de néons, a ensuite pris vie avec les mix endiablés de DJ Vassas, enchaînant les hits et créant une ambiance électrisante.

EXPOSITION DU FOYER RURAL



Le 31 mai, en présence du Maire et des élus, le Foyer Rural des Matelles a inauguré son exposition à la Médiathèque Marie Rouanet, sur le thème « Vitrail et Peinture ». Cet événement, qui s'est tenu du 28 mai au 5 juin, a présenté des œuvres variées. Les élèves des cours de dessin et peinture de Denis CAPROSSI ont exposé leurs créations dans la salle de l'Astragale. Le vernissage à 18h30 a été un moment convivial et de rencontre.

JEUNESSE EN FÊTE



Le samedi 1^{er} juin 2024, la Plaine de Loisirs des Matelles s'est transformée en un véritable pays des merveilles pour la 3^{ème} édition de Jeunesse en Fête. De 15h à 22h, petits et grands ont pu profiter d'ateliers créatifs, de spectacles, de châteaux gonflables, et même de balades à dos d'âne.

L'événement, rythmé par l'animation musicale de B'Rock, s'est conclu en beauté avec le spectacle des enfants à 19h. Les foodtrucks présents ont régalié les participants tout au long de la journée.

Un grand merci à tous les partenaires et visiteurs pour avoir fait de cet événement une véritable réussite. Nous espérons vous voir nombreux lors de la prochaine édition !

RENCONTRE AVEC ALEXANDRE CIVICO



Dans le cadre de la comédie du livre, la médiathèque a eu le plaisir d'accueillir Alexandre CIVICO venu présenter son dernier ouvrage : « Dolores ou le ventre des chiens ». Une critique acerbe du consumérisme sexuelle et du machisme, un roman incisif qui ne laisse personne indifférent. Les opinions divergent mais tous ont été d'accord sur l'enrichissement qu'a été cette rencontre avec l'auteur d'une gentillesse et d'une simplicité incroyable.

+ Actualités

EXPOSITION GÉRARD BRU



Pour ce début d'été 2024 nous vous avons proposé une exposition de toiles de grand format aux couleurs vitaminées.

Du 27 juin au 27 juillet, vous avez pu découvrir les toiles de l'artiste autodidacte Gérard BRU, découvrir son style épuré composé d'aplats quasi sculptés au couteau, de contrastes de couleurs ou la lumière irradie, en prenant des paysages pour thématiques. Des tableaux abstraits, où les couleurs se superposent, entre le clair et le sombre, mais toujours avec une part de lumière colorée.

ATELIER POP UP MÉDIATHÈQUE



Durant les périodes de vacances scolaires, la médiathèque a mis en place cette année des ateliers pop-up. Chaque atelier permet au public de découvrir une technique différente. Au mois de décembre sera organisé un concours de carte de Noël Pop-up. Renseignements auprès de la médiathèque.

FÊTE VOTIVE : UN FESTIVAL DU RIRE ET DE LA BONNE HUMEUR



Une fois de plus, les membres du comité des fêtes, en collaboration avec les équipes des services techniques et la participation de la municipalité, ont offert aux habitants du village de jolis moments de détente, de plaisir, de rires et de convivialité, lors de l'édition 2024 de la fête votive.

Même si celle-ci a débuté le mercredi 14 août à 9h30 par un petit déjeuner au bar « Le Lirou », elle a été ouverte officiellement par la passation symbolique de la « clé du village » par Monsieur le Maire au Président du comité des fêtes lors de son ouverture officielle à 19h30.

S'en est suivi trois jours de festivités rythmées notamment par : la course de caisses à savon, les bandidos, le toro mécanique, le lancé d'espadrille, la course de brouette, les soirées dansantes et encore d'autres animations pour le plus grand plaisir des matellois et matelloises, petits et grands, jeunes et moins jeunes.

VERNISSAGE MAISON DES CONSULS



Jusqu'au dimanche 1^{er} décembre, la Maison des Consuls présente « Supernature », une exposition temporaire mettant en lumière l'artiste Jean-Luc FAVÉRO.

Cette 14^{ème} édition met en avant l'univers de l'artiste à travers pastels, dessins aux brous de noix et sculptures monumentales. Passionné par la nature, FAVÉRO propose une immersion poétique dans son processus créatif, en exposant des œuvres inspirées par les paysages locaux. Ses sculptures imposantes, réalisées avec des éléments naturels, reflètent une profonde méditation sur la lumière et l'ombre. L'exposition est ouverte de 14h à 17h, avec le musée accessible de 10h à 13h et de 14h à 19h.

+ Agenda**NOVEMBRE****29 novembre**

Atelier Bien-être
9h30 - 11h Médiathèque Marie Rouanet
Gratuit, sur inscription

29 novembre

Conférence d'édicaces de Richard GOUGIS
18h30 - Médiathèque Marie Rouanet
Organisée par l'association La Folie des Polars

DÉCEMBRE**1^{er} décembre**

Marché de producteurs MUNICIPAL
9h/15h sous les platanes de la place du boulodrome

Jusqu'au 2 décembre

Exposition : Paul BOCAJ
Salle de l'Astragale
Médiathèque Marie Rouanet

Du 2 décembre au 25 janvier

Exposition : ALVARADO
Salle de l'Astragale - Médiathèque Marie Rouanet

7 et 8 décembre

Marché des potiers - Place du boulodrome

15 décembre

9h30 Messe de Noël à l'église

15 décembre

9h/18h Marché de Noël sous les platanes de la place du boulodrome
15h Spectacle de Noël pour les enfants des Matelles
16h Goûter et distion des cadeaux pour les enfants des Matelles
17h Pastorale et déambulation avec retraite aux flambeaux
18h Chorale « Bouches en chœur » chants de Noël du monde, à l'église des Matelles

29 décembre

Marché de producteurs MUNICIPAL
9h/15h sous les platanes de la place du boulodrome

JANVIER**Du 2 décembre au 25 janvier**

Exposition : ALVARADO
Salle de l'Astragale - Médiathèque Marie Rouanet

11 janvier

Vœux du Maire
11h à la cantine du groupe scolaire Paulette Martin
Buffet offert par la municipalité

12 janvier

Marché de producteurs MUNICIPAL
9h/15h sous les platanes de la place du boulodrome

26 janvier

Marché de producteurs MUNICIPAL
9h/15h sous les platanes de la place du boulodrome

MAI**18 mai**

Marché de la Création
Organisé par la municipalité
9h/20h dans les ruelles du vieux village médiéval





Fête votive du 15 août 1924, Place du Lirou, population des Matelles de 391 habitants (photo communiquée par Juliette NEGRE)

La fête votive, immortalisée il y a 100 ans déjà !

Un héritage religieux transformé en tradition populaire

Nées de la dévotion à un saint patron, les fêtes votives étaient à l'origine des célébrations religieuses organisées dans les villages du Languedoc et de Provence. Le terme "votive" fait référence aux vœux (« votum » en latin) formulés aux dieux.

44

Les Matelles : un exemple historique

En 1347, touché par la peste noire arrivée par les bateaux génois à Marseille, le village des Matelles subit la maladie comme tout le Languedoc et perd 40% de sa population, il y a moins de main d'œuvre pour travailler aux champs et la famine menace alors... Sur le plan religieux, de nombreux chrétiens tentent d'expié leurs péchés pensant que la fin du monde est proche... Les Matellois placent dès lors leur village sous la protection de la Vierge Marie, la « Mère » qui protège tous « ses enfants » en dédiant leur église à Notre Dame de L'Assomption.

Le 10 février 1638, alors que la reine d'Autriche est enceinte pour la 1^{ère} fois après 22 ans de mariage, le roi Louis XIII consacra le Royaume de France à Notre Dame et instaura les processions du 15 août en l'honneur de la Vierge Marie.

Sous le règne Bonaparte, le 15 août fut longtemps le jour de la fête nationale en France avec la célébration de la Saint Napoléon. En 1880, cette fête de l'empereur sera définitivement remplacée par le 14 juillet, le 15 août redeviendra alors une fête mariale.

La fête votive, fixée au 15 août, jour de l'Assomption, fut depuis lors un moment clé de la vie locale et se déroulait de la manière suivante :

Après les Vêpres (prière du soir), vers 17h, la procession composée du curé de la paroisse, des enfants de chœur et de la plupart des habitants, allait de la place de la Vierge (aménagée en reposoir aux

couleurs bleues) jusqu'à l'église, en chantant des cantiques louant la Vierge Marie. Après ce moment religieux de la Fête votive, alors se déroulaient les festivités prévues sur plusieurs jours.



Place la Vierge, Fête-Dieu, vers 1923

Évolution des traditions

Ces fêtes, souvent liées aux cycles agricoles, rassemblaient les communautés et la jeunesse des environs. Elles étaient l'occasion de remercier pour les récoltes, de marquer une trêve dans le travail des champs et également de renforcer le lien social.

Au fil du temps, les fêtes votives se sont transformées en événements festifs et populaires. Ainsi, des familles entières se réjouissaient à l'idée d'aller danser et de profiter du manège, du stand de tir, de la baraque à sucreries, de la loterie, des concours de boules. Tout alors était prétexte à s'amuser !

Dans un contexte de guerres et d'entre-guerres, elles étaient aussi l'occasion avant les conseils de révision et l'éventuelle entrée à l'armée pour les jeunes conscrits du village de décompresser et laisser libre cours aux bêtises...

Florent Cosantino se souvient d'anecdotes racontées par son « Papet » :



« Des Matellois qui avaient emprunté sans l'accord du propriétaire une charrette qu'ils avaient démonté pour franchir les ruelles étroites du village et après ré-assemblage la laissaient trôner sur la place du château. Le propriétaire de la charrette désabusé, n'avait plus d'autre choix que de reproduire la manœuvre à l'envers... »

Terrain de jeu de ses jeunes habitants, il nous fait part de cette fois où : « ...des Matellois avaient amassé tous les pots de fleurs du village sur la place du château. Un petit jeu qui les faisait bien rire, alors que les pauvres « mamées » désemparées partaient à la recherche de leurs pots égarés... »

ou encore cette fois où « ...ils s'étaient introduits dans des mazets de campagne et avaient pris un malin plaisir à intervertir les attelages entre les chevaux et les mulets, le cheval se trouvait alors étriqué et le pauvre mulet surchargé... »

D'inspiration camarguaise, les traditions taurines aux Matelles ne sont apparues que plus tard. Aujourd'hui, les fêtes votives sont caractérisées par la présence des taureaux, des attractions foraines, des repas communautaires, des concours de pétanque et des bals nocturnes.

En résumé, les fêtes votives sont bien plus qu'une simple occasion de se divertir. Elles sont le fruit d'une longue histoire, mêlant croyances religieuses, traditions populaires et vie communautaire.

Merci à Juliette NEGRE pour l'illustration principale, à Florent COSANTINO pour ses anecdotes, et à Guy BRETON pour son aide dans la rédaction de cet article (inspiré également des documents établis par Mr Pierre GRAU et Mr Gerard PHILIPPE)

+ Recette

Pour 6 personnes

Bûche de Noël de Cyril Lignac

Temps de préparation : 40 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Degré de difficulté : Facile

Préparation :

1. Posez une feuille de papier sulfurisé beurrée sur une plaque à pâtisserie. Faites fondre le chocolat haché au bain-marie pour réaliser le glaçage. Préparez un autre bain-marie pour ramollir le pot de pâte à tartiner, elle servira à napper le biscuit.
2. Dans un saladier, montez les jaunes d'œufs, les œufs entiers et 135g de sucre en ruban, puis ajoutez la farine à la maryse. Réservez. Dans un second saladier, montez les blancs d'œufs en neige ferme avec le reste de sucre (85g) pour qu'ils forment des becs d'oiseaux. Mélangez les 2 appareils délicatement.
3. Préchauffez le four à 210°/th. 7. Hachez et torréfiez les noisettes quelques minutes dans le four. Puis, coulez la pâte sur la plaque beurrée, étalez-la en rectangle à l'aide d'une spatule. Enfourez pour 5 mn.
4. Sortez le biscuit du four, laissez-le reposer 1 mn. Déposez un torchon humide sur le plan de travail et retournez le biscuit dessus pour conserver tout son moelleux. Taillez les bords pour obtenir un rectangle net. Nappez-le de pâte à tartiner réchauffée à l'aide d'une spatule. Roulez le biscuit sans trop serrer pour ne pas le casser.
5. Ajoutez les noisettes et l'huile au chocolat fondu du glaçage, puis mélangez. Versez le glaçage sur le roulé, placez au frais pour 30 mn maximum. Servez le roulé dans un plat.



Ingrédients :

- 225 g de chocolat au lait
- pâte à tartiner maison
- 3 œufs entiers + 2 jaunes
- 220 g de sucre semoule
- 85 g de farine
- 6 blancs d'œufs
- 50 g de noisettes
- 2,5 cl d'huile de tournesol
- 5 g de beurre doux

+ Flash info

Le vinaigre bio de Nicolas Robinson, c'est tout un art...

Depuis 2017, Nicolas Robinson insuffle une nouvelle vie à un condiment ancestral : le vinaigre. Grâce à un savoir-faire artisanal et à une sélection rigoureuse de vins bio, il élabore des vinaigres d'exception, révélant toute la richesse des terroirs héraultais. En privilégiant les circuits courts et en adoptant une démarche éco-responsable, la Vinaigrerie Montpelliéraine s'engage à préserver l'environnement. Grâce à son système de "refilled", elle propose une alternative durable et économique aux consommateurs soucieux de l'environnement.



Nicolas Robinson a obtenu en 2023 le prix « coup de cœur » de la 21ème édition du prix de la TPE (Très Petite Entreprise) organisée par CCI (Chambre de Commerces et d'Industrie). Venez découvrir les secrets de fabrication de ses vinaigres dans sa boutique implantée au cœur du village médiéval ou sur son site internet : <https://vinaigrerie-montpellieraine.fr>.

La brasserie du village est de retour !

46



Mercredi 1^{er} mai, la brasserie Le Donjon à rouvert ses portes sous la houlette de Nicolas et Alexandre. La carte, régulièrement renouvelée, propose une cuisine généreuse et savoureuse, mettant à l'honneur les producteurs frais et locaux.

La Brasserie est bien plus qu'un simple restaurant, c'est un lieu de rencontre où l'on peut partager un moment agréable entre amis ou en famille et les nombreuses soirées animées proposées ne font qu'accroître ces instants conviviaux.

Magali Doure : du sentier de randonnée à l'atelier de pâtisserie

Après avoir sillonné les sentiers de randonnée, Magali Doure a choisi de poser ses valises pour ouvrir son propre atelier de pâtisserie, "Gâteaux folies Cake Design".

C'est il y a dix ans, lors d'un anniversaire, que cette jeune maman a découvert sa passion pour la création de gâteaux. Poussée par l'enthousiasme de ses proches, elle s'est lancée corps et âme dans ce nouveau projet.

Qu'il s'agisse d'un gâteau d'anniversaire coloré et ludique, d'un wedding cake élégant ou d'un naked cake rustique, Magali maîtrise toutes les techniques du cake design pour satisfaire toutes les envies et pour ravir les yeux et les papilles des grands et des petits.



+ La tribune

Groupe majoritaire

Chères Matelloises, chers Matellois,

Dans un environnement politique où les opinions divergent, il est essentiel d'instaurer un climat de transparence et de confiance. Je souhaite aujourd'hui m'adresser à vous, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les élus (es) de l'opposition concernant la conduite de la vie politique au sein de notre village.

Certains d'entre vous s'interrogent sur le fonctionnement de notre conseil municipal, les décisions qui y sont prises et leur impact sur votre quotidien. Je comprends ce besoin de clarté et je tiens à vous assurer que la transparence est une priorité pour notre équipe municipale.

Dans notre village des Matelles, la vie politique repose sur un principe fondamental : le service public. Les séances du Conseil Municipal sont publiques, diffusées en direct et accessibles en rediffusion.

Lors de ces séances, le débat démocratique est instauré. Il appartient aux élus du conseil municipal d'examiner les projets, de débattre des enjeux et de prendre des décisions qui influencent directement sur la vie de notre commune. Que ce soit en matière de travaux, de culture, d'éducation ou d'environnement, chaque délibération a des conséquences sur notre quotidien.

Il est naturel de vouloir comprendre les tenants et aboutissants de ces décisions. Les sujets abordés sont variés, allant de l'aménagement des espaces publics à la mise en place de nouvelles initiatives pour améliorer la qualité de vie des Matellois. Chaque décision est le fruit d'une réflexion collective, prenant en compte les besoins et les priorités de notre village.

Je tiens à rappeler que toutes les délibérations votées lors des conseils municipaux sont accessibles et qu'une publication d'après conseil a été initié pour expliquer l'impact de chaque délibération.

Les élus du groupe majoritaire organisent régulièrement des réunions publiques, des visites de quartiers ainsi que des rencontres et des échanges pour vous permettre de vous informer et de vous exprimer. Votre voix est précieuse et nous avons à cœur de l'entendre.

La municipalité a décidé d'installer un nouveau lieu de dialogue par la création du Conseil Local de la Vie Associative. De plus, nous publierons dès le mois de novembre un agenda des événements, festivités, travaux et nous accélérerons la publication du journal municipal qui expliquent les décisions et projets en cours ou à venir.

La vie politique de notre village des Matelles est une aventure collective qui mérite votre attention et votre participation. Nous sommes déterminés à ce que notre commune reste un lieu de dialogue, de respect et de coopération.

Ensemble, faisons en sorte que chaque décision prise soit une étape vers un Matelles toujours plus dynamique et accueillant.

Merci de votre confiance et de votre engagement au service de notre village.

Pour le groupe majoritaire « Les Matelles Notre Volonté »

Alain Barbe, Faustine Delambre, Christian Amat, Hafida El Gueddari, Bertrand Bonnard, Linda Khaldi, Emmanuel Pla, Martine Galline, Annie Zabek Donnadieu, Fabien André, Emilie Girard, Marc Soler, Nadège Issert, Sébastien Bourrain, Nicolas Maurin.

Groupe opposition

Pour être informés : abonnez-vous à notre newsletter !

Chères Matelloises, chers Matellois,

Vous vous demandez ce qui se passe au sein de notre village et quelles décisions sont prises lors des conseils municipaux ? Vous aimeriez mieux comprendre comment la vie politique fonctionne aux Matelles, quelles sont les conséquences sur votre quotidien des délibérations votées, mais aussi connaître les dessous des cartes ?

La newsletter des élu(e)s du groupe « Pour l'Avenir des Matelles » est faite pour vous : elle analyse et décrypte la situation, avec sérieux et en toute transparence.

Chaque mois, recevez de courts articles sur les projets, les dépenses et toutes les actions qui impactent l'avenir de notre village.

Avec cette lettre d'information, vous pourrez mieux comprendre le contexte et participer plus activement à la vie démocratique des Matelles.

Abonnez-vous (elle est 100% gratuite !) et rejoignez-nous dans cette dynamique citoyenne.

Inscrivez-vous dès maintenant par mail à elus@avenirdesmatelles.fr et devenez un(e) habitant(e) bien informé(e) !

À très bientôt,

Corinne Cabane, Jacques Ferrer, Gwenaëlle Guerlavais, François Michaud. Conseillers municipaux « Pour l'Avenir des Matelles ».

+ Coloriage



Mairie Les Matelles

70 avenue du Val de Montferrand - 34270 Les Matelles - Tél : 04 67 84 18 68 - mairie@mairiedesmatelles.fr
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 15h à 17h - Mercredi et vendredi de 8h à 12h - Vacances scolaires de 8h à 12h

Le Matellois - LE MAGAZINE DES MATELLES (Magazine d'information municipale) GRATUIT.

Directeur de la Publication : Alain Barbe - Coordination : Emmanuel Pla - Rédaction : Service communication

Conception graphique : RBcom Design - Tirage : 1 000 exemplaires - Imp'act Imprimerie : 04 67 02 99 89

Dépôt légal mars 2005 - Informations, publicités et autres renseignements auprès de la mairie des Matelles au : 04 67 84 18 68.